

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 11

Séance tenue le 5 février 2007 à 19 h
Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. ROGER LAMBERT.....	1
Mme ANDRÉE LABRECQUE.....	7
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU QUÉBEC.....	11
Mme Johanne Desrochers	
M. David Johnston	
M. Paul Lafleur	
M. LUCETTE HADE	22
M. MATHIEU CÔTÉ	33
M. SERGE BELVAL	41
REPRISE DE LA SÉANCE	
VITRERIE LÉVIS.....	45
M. Christian Lévesque	
M. SYLVAIN CASTONGUAY	49
NEILSON INC.....	62
M. Claude Bergeron	
M. Gaétan Lapointe	
M. JACQUES CLERMONT.....	64
SUPERMÉTAL STRUCTURES INC.....	66
M. Jean-François Blouin	
DROIT DE RECTIFICATION	
M. DENIS LATRÉMOUILLE	67
Mme LISE THIBAUT.....	68
M. YVAN BASTRASH	69
Mme LISE LACHANCE	71
PROMOTEUR	72
M. Glenn Kelly	

**SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ROGER LAMBERT**

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place s'il vous plaît.

10

Alors j'invite monsieur Roger Lambert à venir présenter son mémoire.

Bonsoir monsieur Lambert.

PAR M. ROGER LAMBERT:

15

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Alors je voudrais tout de suite vous dire que je vais faire allusion comme quoi l'île d'Orléans est en face du projet Rabaska. Après six cents (600) fois, vous allez le savoir.

20

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Sinon, on aura un grave problème! Retenu.

PAR M. ROGER LAMBERT:

25

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, fin "... concernés.")

30

PAR LE PRÉSIDENT:

Permettez-moi! Monsieur Lambert, on va penser de ça comme se rapportant au projet et non pas – il y a un élément de jugement de valeur assez important ici que vous rapportez "dépourvu de toutes valeurs morales", c'est quand même...

35

PAR M. ROGER LAMBERT:

Oui, mais j'explique le pourquoi.

40

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, d'accord. Allez-y.

45

PAR M. ROGER LAMBERT:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, quatrième paragraphe, "En effet...")

FIN DE LA LECTURE

50

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très bien dit. Renouvelable, il faut assurer les conditions nécessaires à ce que ça le soit en permanence.

55

PAR M. ROGER LAMBERT:

C'est exact.

60

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Lambert. Vous présentez quelque chose qui est le prolongement logique de ce que monsieur Allard avait présenté tout à l'heure avant qu'on ait ajourné et ça ajoute, ça précise davantage ce qu'il a présenté au nom des propriétaires qu'il représente.

65

J'aimerais vous poser la question: et vous estimez que ce régime de compensation doit s'étendre à combien de kilomètres à partir des frontières du site proposé?

70

Si vous dessinez un rayon, ce serait de combien de kilomètres à l'extérieur du site?

PAR M. ROGER LAMBERT:

75

Eh bien, je pense que pour commencer, ça devrait être toutes les personnes qui vivent dans la zone dont la Ville de Lévis projette – dont la Ville de Lévis a changé le zonage, change le zonage, c'est-à-dire en commençant entre le fleuve, autoroute 20, la route Lallemand et Beaumont.

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous proposez que ce régime de compensation, en fonction de ces critères-là, s'applique à toutes les résidences dans la zone que la Ville de Lévis projette de changer le zonage pour le projet?

85

PAR M. ROGER LAMBERT:

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, c'est assez clair comme réponse, c'est très bien.

90

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

95

Oui. Vous avez des qualificatifs assez durs vis-à-vis de l'activité industrielle en disant:

"Nous allons assister à la transformation de ce poumon lévisien en un infect territoire envahi par de multiples industries lourdes plus laides les unes que les autres."

100

Bon, écoutez, je respecte votre opinion, mais est-ce qu'une zone industrielle doit nécessairement être un lieu infect, laid et repoussant?

PAR M. ROGER LAMBERT:

105

Eh bien, je fais seulement allusion à Ultramar. Je crois que les gens sont tous unanimes à dire que ça semble être une zone infecte et désagréable à regarder lorsque l'on passe en auto sur l'autoroute 20.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

110

Alors ce serait ça votre modèle de référence?

PAR M. ROGER LAMBERT:

115

On parle, bien sûr...

PAR LE PRÉSIDENT:

À éviter.

120

PAR M. ROGER LAMBERT:

125

On parle d'industries lourdes. C'est-à-dire quand vous passez en face du Parc industriel de Lauzon, comme la compagnie Hostess, ça sent les chips, et puis c'est quand même des terrains, des bâtiments qui sont regardables. Je peux pas me prononcer pour les gens qui vivent en face de cette bâtisse.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

130 Mais d'après certaines des hypothèses qui semblent plus probables que d'autres, selon les propos de la Ville de Lévis, il n'y aurait finalement que le terminal méthanier à cet endroit-là.

Compte tenu des mesures de dissimulation dans le paysage du terminal méthanier proposé, vous pensez pas que finalement, ça n'aura plus l'air d'une zone industrielle?

135

PAR M. ROGER LAMBERT:

140 Bien, c'est parce que j'ai pas vu encore à nulle part de documents qui disent ou d'engagements officiels écrits comme quoi il n'y aurait uniquement dans cette zone, c'est-à-dire entre la route Lallemand, qu'il n'y aurait uniquement que le port méthanier, le projet Rabaska. Parce que le projet Rabaska en tant que tel n'a pas besoin de tout ce territoire dézonné pour opérer.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

145

Ce que la Ville laissait entendre, c'est qu'ils ne dézoneraient que le terrain de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

150 C'est ce qu'ils nous ont dit, madame la mairesse nous a dit en présentant le mémoire de la Ville.

PAR M. ROGER LAMBERT:

155 Mais je veux dire, ça semble un peu particulier de dézoner, vous faites un dézonage microscopique en laissant tout le tour. C'est un zonage industriel à l'intérieur d'un zonage agricole, ce qui veut dire que les terrains autour restent en zone résidentielle et agricole. Il y a seulement, comment je dirais, une fraction en plein centre d'une zone agricole et résidentielle.

160

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

C'est ce qu'on semble pouvoir déduire des propos qui ont été tenus devant nous jusqu'à maintenant.

165

PAR M. ROGER LAMBERT:

Bon, en tout cas, j'ai rien vu d'écrit sur papier, là. Je sais que...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

170

Non, mais est-ce qu'à ce moment-là, vous portez toujours le même jugement sur la mise en valeur du lieu ou sur l'étendue des compensations?

PAR M. ROGER LAMBERT:

175

Bien, c'est-à-dire qu'en partant du principe qu'ils enfouiraient complètement les réservoirs et qu'on ne verrait rien du tout, ça reste quand même une zone hautement dangereuse, puis il est pas question que les familles qui habitent autour y restent. Même si les réservoirs sont enfouis complètement.

180

Je pense pas que ce soit le paysage en tant que tel qui est la base de notre réaction. Puis il semble que c'est particulièrement sur cela que les promoteurs se sont concentrés, plutôt que de s'arrêter puis dire, est-ce qu'on a l'acceptation sociale de ces gens-là qui vivent autour. Non, non, il y a des gens qui ont dit que ça serait pas beau, donc on va enfouir au maximum les réservoirs, comme ça, ça va atténuer.

185

Mais c'est pas l'élément fondamental.

PAR LE PRÉSIDENT:

190

D'accord. Mais ils disent également, et ça, l'accidentologie semble confirmer ce qu'ils disent que voici un secteur d'activité où il y a quarante (40) ans, même plus, il y a jamais eu, malgré le fait qu'il y a un potentiel de danger inhérent élevé, mais il y a jamais eu d'accident majeur, etc., etc.

195

Mais vous semblez faire peu de cas de cet historique?

PAR M. ROGER LAMBERT:

200

C'est parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous rassure pas?

205

PAR M. ROGER LAMBERT:

On voudrait pas faire les frais du premier accident.

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends. Très bien.

Monsieur Waaub.

215

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

220 Oui. Dans votre description du rayon, suite à la question que monsieur Samak vous a posée, vous dites OK, donc du fleuve à l'autoroute 20, la route Lallemand et Beaumont. Et du côté de Beaumont, pourquoi vous avez pas mentionné, je veux dire, pourquoi vous arrêtez à la limite municipale de Beaumont particulièrement?

PAR M. ROGER LAMBERT:

225 Eh bien, c'est parce que...

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Dans la zone d'exclusion ou de dédommagement ou d'évacuation?

230

PAR M. ROGER LAMBERT:

235 C'est parce que la Ville de Beaumont a déjà passé un règlement comme quoi elle désirait ne pas avoir d'entreposage à moins d'un kilomètre (1 km). Alors je sais pas ce que ça donne actuellement sur le schéma, si cette loi-là est respectée, je pense que les réservoirs seraient déplacés, peut-être que je me trompe, plus à l'ouest sur le quatrième site. Parce qu'à l'origine, il y avait quatre (4) sites. C'est-à-dire que les réservoirs se retrouveraient pratiquement en face de l'école Sainte-Famille, si le promoteur respecte la loi de Beaumont.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le règlement.

PAR M. ROGER LAMBERT:

245

Le règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

255 Et si c'est dans le site actuel, est-ce que vous pensez que la zone d'évacuation comme vous l'appellez devrait s'étendre aussi à certains résidents de Beaumont?

PAR M. ROGER LAMBERT:

260 Bien sûr, bien sûr. Ça se calcule en kilomètres, c'est-à-dire entre la route Lallemand et le cœur du projet, s'il y a deux kilomètres (2 km), eh bien, entre le cœur du projet, on se tasse de deux kilomètres (2 km), il faut quand même que ce soit équitable pour les deux (2) municipalités.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

265 OK. Comme ça, on a la perception complète, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Merci beaucoup monsieur Lambert.

ANDRÉE LABRECQUE

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Andrée Labrecque.

Bonsoir madame Labrecque.

280

PAR Mme ANDRÉE LABRECQUE:

Bonsoir.

285 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Je m'appelle...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, premier paragraphe, fin "... dans Lévis est")

290 Le secteur évidemment concerné, et je suis propriétaire de cette maison depuis maintenant dix (10) ans.

Je tiens à dire aussi que je suis membre de l'APPEL, l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis.

295 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, "Étant une personne...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, "... il y a plus de deux (2) ans")

300 Maintenant tout près de trois (3) ans, en fait, du projet Rabaska, première page du journal
Le Soleil, je me souviens de cette fin de semaine là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, troisième ligne, "J'ai eu...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, huitième ligne, "... messieurs...")

305

J'ai marqué mesdames, je pensais qu'il y avait des dames.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Hélas, il y en a pas.

PAR Mme ANDRÉE LABRECQUE:

315 Messieurs les Commissaires, je vous invite vraiment à prendre le temps avant votre
décision finale de vous imprégner de ce paysage, pas ce soir et demain, parce que la
température est pas vraiment clémente, paysage que vous avez sans doute déjà admiré, mais
retournez s'il vous plaît le contempler encore une fois.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Souvent appelé...")

320

FIN DE LA LECTURE (Page 3, quatrième picot, deuxième ligne, "... du nord-est")

Qu'on appelle par ici le nordet, et c'est quelque chose!

325 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième picot, deuxième ligne, "qui s'élève...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "Les impacts sociaux")

330 Comme je vous disais, étant travailleuse sociale de formation, j'avais envie de vous en
parler un petit peu!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "Ma troisième...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... deux (2) ans")

335

Même trois (3) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, deuxième ligne, "Mes observations...")

340 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, troisième paragraphe, sixième ligne, "... des recensements")**

Des sondages aussi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, sixième ligne, "qui démontrent...")

345

FIN DE LA LECTURE (Page 4, quatrième paragraphe, première ligne, "... sociales")

350 J'ai ressorti quelques exemples que j'ai pu observer. Évidemment, sur le plan physique, j'ai entendu des gens me dire qu'ils faisaient de l'insomnie, qu'ils étaient fatigués physiquement, problèmes digestifs, migraines, certaines m'ont dit palpitations cardiaques, le stress sûrement.

355 Sur le plan psychologique, certains m'ont dit être angoissés, plus irritables. J'ai même connu deux (2) personnes qui étaient assez dépressives dont une personne qui a dû prendre des médicaments. Vous allez me dire qu'il y a peut-être d'autres causes aussi, mais elles me disaient que c'était vraiment par rapport à tout ce qu'elles vivaient et les préoccupations par rapport à Rabaska.

360 Sur le plan social, relations plus tendues avec les membres de la famille, évidemment avec certains voisins, ça amène des discussions, impatience avec les collègues de travail.

Bref, je voulais quand même vous dire qu'il y a des impacts sociaux, physiques, psychologiques et social.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "Je tiens...")

365

FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe fin, "... sont bonnes")

Merci beaucoup de votre attention.

370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous, madame Labrecque. Pour ce qui est de la sécurité, avez-vous pris connaissance du mémoire du groupe ou du club qui représente les kayakistes qu'on a reçu? Je vous invite à le consulter, il est disponible sur le site.

375

PAR Mme ANDRÉE LABRECQUE:

OK.

380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui réagit en tant que groupe responsable qui représente des gens comme vous qui ont donné des opinions assez précises par rapport aux mesures proposées par le projet à l'étude.

385 Et évidemment la question de la sécurité, c'est tributaire de ce que l'initiateur du projet propose éventuellement si le projet se réalise, mais Transports Canada aura aussi certaines dispositions à respecter.

Alors c'est juste pour fermer cette parenthèse-là.

390

PAR Mme ANDRÉE LABRECQUE:

395 Vous voulez dire, est-ce que c'est Transports Canada, vous parlez au niveau de la sécurité quand les kayakistes approchent du méthanier, est-ce que c'est Transports Canada qui...

PAR LE PRÉSIDENT:

400 C'est-à-dire que Transports Canada pourrait imposer certaines conditions en fonction de la sécurité et de l'usage, étant donné qu'il y a des usages multiples qu'on devrait harmoniser la cohabitation pour ainsi dire de tous les modes d'usage dans le respect de la sécurité évidemment.

405 J'aimerais revenir, je vais vous poser une question que je me dois de poser, et je vous demande pas un argument hors de tout doute. Je veux juste même un argument évocateur.

410 Vous avez dressé un portrait assez agréable et assez près de la réalité de la vie de l'île d'Orléans, la qualité de vie du milieu, etc., et son importance historique. Mais encore une fois, compte tenu, on a vu comment le projet s'insère dans le milieu de l'autre côté de l'île, on a vu les simulations visuelles à échelle, en quoi la présence de ces installations pourrait endommager de façon irréparable ce que vous venez de décrire à propos de l'île d'Orléans, le côté artisanal, les auberges, la vie, etc., etc.? Voilà!

PAR Mme ANDRÉE LABRECQUE:

415

Bien, c'est sûr qu'à cet endroit-là, ce qui me passe par la tête en premier, c'est que le fleuve est quand même assez étroit, donc la jetée en question va avancer beaucoup beaucoup dans le fleuve. J'ai pas la distance exacte et tout ça.

420 Évidemment, faisant du kayak beaucoup dans ce coin-là, je remarque l'étroitesse, entre guillemets, si vous me permettez l'expression, du fleuve. Donc avoir une jetée qui avance dans le fleuve de cette façon avec au bout un navire qui est énorme, je comprends aussi où on stocke

le gaz, les réservoirs, qu'on va un petit peu aussi les cacher, mais il reste que c'est quand même pas quelque chose qui est très joli dans le paysage. C'est une industrie lourde.

425

Et ce qui m'inquiète, après avoir déjà lu un document d'ailleurs qui date de 1999, un document qui avait été, il y avait plusieurs partenaires, je m'excuse, j'ai pas la référence, peut-être que je pourrai m'organiser pour vous la faire parvenir, entre autres par le CLD Chaudière-Appalaches et tout ça, on parlait de cette zone-là, et on avait des projets de développement.

430

PAR LE PRÉSIDENT:

De développement industriel?

435

PAR Mme ANDRÉE LABRECQUE:

Oui, de développement. Alors pour moi, mon inquiétude, c'est que si un projet tel que Rabaska s'installe, est-ce que ça va amener d'autres installations portuaires? Est-ce que Rabaska va prendre de l'expansion! En tout cas, moi, je me pose d'énormes questions par rapport à ça.

440

Alors je vous dirais que les installations déjà qu'on se fait présenter, pour moi, vont briser le paysage, mais c'est inquiétant aussi de savoir c'est quoi les projets d'avenir pour ce secteur-là.

445

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci beaucoup madame Labrecque, merci de votre contribution.

450

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

455

J'invite l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour présenter leur mémoire, madame Johanne Desrochers.

Madame Desrochers, bonsoir.

460

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

Alors merci de nous accueillir à votre Commission. Tout d'abord, j'aimerais présenter les personnes qui m'accompagnent. À ma droite, monsieur David Johnston qui est vice-président de Johnston Vermette. Et monsieur Johnston est un ancien administrateur de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et également ex-président de l'Association Pipeline.

465

Et à ma gauche, monsieur Paul Lafleur, président du groupe BPR, firme d'ingénierie-conseil membre de l'Association et également administrateur de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

470 Pour ma part, je suis présidente-directrice générale et porte-parole de cette Association.

475 Alors cette Association, elle représente soixante-dix (70) firmes d'ingénieurs qui ont à leur emploi plus de quinze mille (15 000) personnes dans toutes les régions du Québec, soit plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du secteur économique que nous représentons, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la main-d'œuvre de ce secteur.

Fondée en 1974, l'AICQ regroupe des firmes de toute taille qui offrent une gamme variée de services professionnels et d'expertises particulières.

480 Les membres de l'AICQ occupent une place enviable à l'échelle mondiale où ils sont reconnus pour leur indépendance et leur savoir-faire indiscutable.

485 Je vous rappellerai que le Canada, en fait, est troisième exportateur de services au monde et le Québec représente cinquante pour cent (50 %) des revenus qui sont réalisés par ce secteur d'activité à l'internationale.

490 Rappelons qu'à l'origine, le développement du secteur du génie-conseil québécois a été intimement lié à la réalisation d'infrastructures et de grands projets des secteurs énergétique et industriel.

Ces projets structurant pour l'économie québécoise ont donné au génie-conseil l'élan nécessaire pour se développer, acquérir leur savoir-faire dans tous les domaines d'activité qu'ils offrent aujourd'hui et partout à travers le monde.

495 D'ailleurs évidemment, le mémoire que vous avez en main qui vous a été remis a été élaboré avec différents experts, des firmes membres de l'Association.

500 L'AICQ défend depuis plusieurs années une approche de développement durable en matière de réalisation de projets. Évidemment, comme vous le savez tous, on fait référence ici au fait de considérer les enjeux tant sociaux, économiques qu'environnementaux dans l'évaluation de tout projet.

505 Il nous apparaît que, pour ce qui est du projet Rabaska, le promoteur a fait ses devoirs, comme on dit, et a résolument suivi cette approche dans l'élaboration du projet et dans son attitude, tant du côté social qu'économique, en fait, et environnemental.

L'intérêt de l'AICQ pour le projet de terminal méthanier au Québec s'inscrit en droite ligne avec un précédent mémoire déposé devant la Commission de l'économie et du travail en janvier

510 2005, dans le cadre de la consultation générale sur le secteur énergétique au Québec, contexte, enjeux et questionnement.

Nous indiquions alors que les efforts doivent être consentis pour que l'électricité soit utilisée à des fins autres que le chauffage, en particulier pour les nouveaux bâtiments. Et c'était vrai ici pour le secteur industriel.

515 Ainsi, dans le cas qui nous occupe, une augmentation de la disponibilité du gaz naturel peut favoriser la substitution de l'électricité par d'autres types d'énergie tels que le gaz naturel pour répondre au besoin en chauffage notamment. Il s'agit d'utiliser chaque source d'énergie là où elle peut être la plus efficace.

520

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "En mai 2006...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, sixième paragraphe fin, "... et les hydrocarbures.")

525 L'industrie du gaz non liquéfié possède un historique enviable en matière de sécurité. Ainsi, aucun accident sérieux n'est survenu aux méthaniers après plus de quarante-six mille (46 000) expéditions, comme vous l'avez mentionné au niveau de la sécurité, un peu plus tôt d'ailleurs.

530 L'historique est tout aussi favorable en ce qui concerne les terminaux, puisqu'aucun accident majeur n'est survenu au cours des dernières décennies.

535 Même si ce type de projet est relativement nouveau au Québec, le transport du gaz non liquéfié et la réalisation d'un terminal méthanier ont recours à une technologie éprouvée depuis plus de quarante (40) ans et utilisée en Europe, en Asie et aux États-Unis. Ce projet répond aux codes les plus rigoureux et aux exigences les plus élevées dans le domaine, ce qui permet de minimiser les risques qui y sont associés.

540 Pour préparer son projet, tout nous porte à croire que le promoteur a eu recours aux meilleurs spécialistes québécois et mondiaux dans les différents domaines concernés.

545 De plus, cette industrie a adhéré à des pratiques et codes rigoureux en matière de sécurité au cours des années, et tous les éléments de sécurité semblent avoir été mis en place dans ce projet, afin de minimiser les risques en termes de conséquences potentielles ou de probabilités d'occurrence.

550 Comme il a été souligné par d'autres intervenants à cette Commission, les retombées économiques directes de ce projet seront très importantes à la fois pour Lévis, la région Chaudière-Appalaches et la grande région métropolitaine de Québec.

555 Nous aimerions souligner les retombées indirectes pour le Québec tout entier. La réalisation du projet Rabaska aura par ailleurs un impact bénéfique notamment en offrant aux Québécois des alternatives. À moyen et long termes, la présence de cet important projet apportera à la région de Lévis et au Québec dans son entier une source d'approvisionnement énergétique concurrentielle, facile d'accès et surtout propre si on la compare à d'autres sources d'énergie fossile.

560 Plus spécifiquement pour notre industrie, le projet Rabaska représente des retombées majeures. On parle ici de six cent mille (600 000) heures d'ingénierie, même en considérant la partie effectuée à l'étranger, on estime que plus de cent cinquante (150) emplois directs en ingénierie pourraient être créés.

565 Ce qui est particulièrement intéressant dans ce projet est son effet structurant pour notre industrie à long terme. Ainsi, il donnera l'occasion d'utiliser l'expertise québécoise dans plusieurs champs de pratique et permettra surtout un transfert technologique relié à l'ingénierie de terminaux, notamment la conception et la fabrication de réservoirs de gaz non liquéfié, à la condition évidemment que l'on s'assure d'une participation de nos firmes de génie-conseil québécoises.

570 C'est grâce à des projets du type Rabaska que le génie-conseil québécois s'est doté d'une réputation de classe mondiale. À titre d'exemple, les grands travaux de la Baie-James, de même que la construction des alumineries en sont témoins.

575 Si le passé est garant de l'avenir, ce type de projet, à la condition de répondre aux critères de développement durable, devient en plus un atout supplémentaire pour intéresser la relève au génie.

580 L'Association des ingénieurs-conseils du Québec est favorable à cet important projet structurant et créateur de richesse, croyons-nous, pour l'ensemble du Québec. Les membres de notre Association ont la compétence, le savoir-faire et l'expertise requise pour contribuer à la réalisation et la mise en opération sécuritaire de projets comme celui faisant l'objet de cette Commission.

585 La reconnaissance du savoir-faire sert régulièrement de porte d'entrée pour de nouveaux marchés et crée à l'internationale de nombreuses opportunités, de sorte que les firmes québécoises de génie-conseil aujourd'hui représentent, comme je vous le soulignais, cinquante pour cent (50 %) des exportations canadiennes du secteur, et ce n'est pas négligeable.

590 La démarche entreprise par le promoteur répond en tous points aux critères de développement durable, ce qui est essentiel pour notre Association, je l'ai signé en entrée, et je tiens à le souligner en conclusion.

595 La démonstration de cette industrie, quant aux critères de sécurité, a été faite à travers les ans, et le promoteur semble avoir analysé l'ensemble des risques, afin de pouvoir les gérer.

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Merci à vous, madame Desrochers, c'est assez clair.

Monsieur Paré!

605 Monsieur Waaub!

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

610 Donc vous dites que les ingénieurs sont prêts à relever le défi. Parmi les quinze mille (15 000) membres, on estime à peu près à combien le nombre d'ingénieurs qui sont formés spécifiquement dans le domaine du gaz naturel?

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

615 Qui sont formés dans, pardon?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

620 Dans le domaine de l'industrie du gaz naturel et qui seraient prêts à relever les défis d'ingénierie.

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

625 Alors au niveau de l'Association, j'irai pas en termes de nombre d'ingénieurs comme tel ou d'employés, là, mais au niveau de l'Association, il y a huit (8) firmes en fait qui ont été sollicitées lorsqu'on a eu à regarder ce projet, pour décider si oui ou non nous allions présenter un mémoire.

630 Alors de celles-là, cinq (5) firmes ont particulièrement travaillé à la rédaction du mémoire, donc qui avaient une expertise valable pour contribuer.

635 Ce qu'il faut regarder, c'est le secteur particulier et très spécifique, très spécialisé dont vous parlez, où il y a une certaine expertise, mais qui peut encore grandement s'améliorer, à savoir qu'il y a beaucoup, on pense qu'il y a beaucoup de transfert de savoir-faire qui peut se réaliser par ce type de projet sur des expertises particulières.

Et à côté de cela, enfin, parallèlement à ça, il y a toute l'expertise qui est déjà là pour contribuer à la réalisation du projet, donc quand on parle des cent cinquante (150)...

PAR LE PRÉSIDENT:

640

Côté, enseignement, côté design, côté planification...

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

645

Oui, absolument, infrastructures.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

650

Est-ce qu'on a évalué le besoin de formation dans les universités notamment, avec des nouveaux programmes, au point de justement faire des modifications dans les formations des ingénieurs, pour avoir des cohortes suffisantes? C'est évalué, ça?

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

655

Alors quand on parle de projet structurant, c'est intéressant que vous souleviez ce point-là, parce que lorsqu'on fait référence aux projets comme les alumineries ou comme en hydroélectricité, la Baie-James, c'est exactement ce qui s'est passé.

660

Lorsqu'il y a un projet, un ou des projets qui se réalisent, à ce moment-là, l'ensemble des intervenants voit à faire en sorte que le curriculum dans les universités se modifie pour être certain que les ressources nécessaires deviennent disponibles plus facilement, et ça permet à des jeunes de penser à s'intéresser à des projets ou à des expertises différentes qu'ils n'auraient pu faire autrement. Ils auraient pu aller travailler ailleurs, vous me direz.

665

Alors ça, c'est quelque chose qui se fait avec le temps.

PAR M. DAVID JOHNSTON:

670

Je veux ajouter que la semaine prochaine, je vais donner une conférence à l'Université du Québec à Trois-Rivières à la première année de génie, deux cents (200) personnes.

Et je vais montrer particulièrement ce projet comme exemple de l'harmonie entre les besoins en protection d'environnement, en sécurité, en développement économique.

675

On essaie d'inculquer aux jeunes qu'il faut marcher devant avec ces trois (3) approches.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Vous m'offrez l'occasion de poser la deuxième question que j'avais!

680

Vous avez fait référence de façon concrète à des critères de développement durable, est-ce que votre Association peut déposer auprès de la Commission des critères de développement durable qui font l'objet de préoccupations concrètes dans la réalisation des projets et qui pourraient être en opération, on pourrait dire, pour évaluer des projets industriels de ce type-là?

685

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Il y en a dans le mémoire.

690

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

Oui.

PAR M. PAUL LAFLEUR:

695

Je pense que dans le mémoire, il y a des pistes qu'on a pu, lors de la réalisation du mémoire, prendre conscience que beaucoup d'études ont été faites dans ce domaine-là.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

700

Mais vous avez pas une grille d'évaluation particulière que vous suggérez aux membres ou enfin...

PAR M. PAUL LAFLEUR:

705

On l'a fait projet par projet, donc on pourrait le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

D'accord.

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

Vous souhaiteriez que l'on dépose? Enfin oui, ça existe évidemment...

715

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais j'aimerais qu'on reste collé au projet.

720 **PAR M. PAUL LAFLEUR:**

Par rapport au projet, oui.

725 **PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:**

Oui, par rapport au projet, ça va de soi, parce qu'il y a déjà, dans le mémoire global, il y a déjà des informations qui réfèrent à ça.

730 Lorsque l'on mentionne que ce qui est important pour nous comme association, lorsqu'on évalue la possibilité de se présenter en faveur ou contre, mais de se présenter devant une commission, par rapport à un projet donné, je l'ai mentionné, il est essentiel pour nous que le promoteur ait démontré qu'il avait une approche de développement durable.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, vous l'avez dit, c'est mentionné.

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

740 Et donc qu'il ait fait ses devoirs, comme j'ai mentionné. En tout cas, dans ce cas-ci, c'était évident.

Mais ceci dit, s'il y a, enfin, si vous voulez plus de détails sur les critères qu'on a considérés dans l'étude, on pourrait toujours vous revenir.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

750 Ça va. J'ai juste une question concernant l'utilisation de l'énergie, parce que c'est au cœur de tous ces débats, et vous êtes revenus avec une idée qu'évidemment, qui a sa place, l'utilisation optimale des formes d'énergie au bon endroit. Quand je dis au bon endroit, on pense toujours en termes thermodynamiques d'abord et puis écologiques, etc.

755 On a eu des présentations ou des prestations durant l'audience de la part des observateurs de la situation énergétique au Québec et des citoyens engagés qui suivent l'évolution de près, qui font peu de cas, pour parler clairement, de ce principe-là, en disant – je vais partager avec vous un argument qui a été présenté!

760 Aujourd'hui, Hydro-Québec vient de dire qu'il y a surcapacité par rapport aux clients industriels, donc surtout le secteur pâtes et papiers, alors des citoyens viennent dire, mais cette énergie qu'on peut utiliser, pourquoi on a besoin de gaz naturel?

Et vous avez spécifiquement parlé du chauffage de l'espace. Alors pourquoi ce message, selon vous, a tant de difficulté à se faire accepter du point de vue "hydropratique" d'ingénierie, parmi certains observateurs très avertis de la condition énergétique au Québec?

765

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

Je vais te laisser débiter à répondre à cette question-là, David.

770

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Je veux juste préciser la question. Vous vous interrogez à savoir pourquoi on discutait pas assez, pour les gens en général qui comprennent peu le message, cette idée, et pour être sûr que je vais répondre, le message, c'était quoi?

775

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pose la question, l'argument présenté, un des arguments présentés en faveur du projet, c'est que l'augmentation de la disponibilité du gaz naturel au Québec pourrait être intéressante, et il y a beaucoup de gens qui évoquent l'utilisation du gaz à des fins de chauffage qui pourrait libérer de l'électricité.

780

Alors la question, pourquoi cette idée a beaucoup de difficulté à être acceptée par des citoyens au Québec?

785

PAR M. DAVID JOHNSTON:

OK. La semaine passée, j'étais à Calgary à une conférence de deux (2) jours, puis ça a été expliqué là.

790

Quand on va à une conférence de deux (2) jours, il y en a des gens qui présentent ça avec une multitude de Power Point, on arrive à comprendre très bien.

795

Mais ce genre d'exposé n'est pas disponible généralement, et ce qu'on voit dans les journaux touche juste superficiellement à ça.

800

On prend le mouvement, le coût d'énergie mondiale, et si la Russie a plus de gaz ou moins de gaz, ou la Chine exporte ou n'exporte pas, soit de charbon ou bien de pétrole ou d'autre chose, ça, c'est interrelié. Mais je pourrais pas vous expliquer en vingt (20) secondes ce soir comment c'est interrelié, et je pense que c'est impossible aussi pour la plupart des gens de comprendre pourquoi tout ça, c'est interrelié.

Mais moi, je peux peut-être conclure en disant que le gaz naturel, en Amérique du Nord, il est très peu; probablement que le promoteur a expliqué ça.

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui.

810 **PAR M. DAVID JOHNSTON:**

Mais on consomme beaucoup.

PAR M. PAUL LAFLEUR:

815 Une des raisons aussi, une des raisons importantes, je pense, ici au Québec, c'est qu'il y a un prix qui est légiféré, le gouvernement impose un bloc patrimonial d'énergie qui est à coût extrêmement bas, et c'est pour cette raison-là que la plupart des Québécois se sont reliés au réseau électrique plutôt qu'au gaz pour se chauffer.

820 Donc d'ailleurs le président de Gaz Métropolitain en fait état dans ses discours depuis les dernières semaines, et puis c'est un facteur excessivement important. Si on mettait l'énergie, le coût de l'énergie, si les Québécois payaient l'énergie électrique à leur vrai coût, plusieurs se convertiraient au gaz naturel, et c'est là la force du marché.

825 C'est peut-être intéressant pour vous de relire quelques chapitres du petit livre qu'André Caillé a écrit sur l'énergie au niveau mondial, ça situe ce débat-là au bon niveau.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 En fait, oui, toute cette information nous est disponible. La discussion qu'on avait avec les citoyens, le même fait que vous venez d'évoquer a été évoqué devant la Commission pour démontrer effectivement que l'intérêt gazier, qu'on fait la promotion de l'intérêt de ce secteur aux dépens des intérêts sociaux des Québécois, c'est juste pour vous dire que parfois, la même chose se présente et se voit dans un autre sens. Ça va.

835

PAR Mme JOHANNE DESROCHERS:

840 Il y a peut-être un élément, lorsqu'on fait une planification à long terme, lorsqu'on se donne une stratégie énergétique, il faut effectivement que la suite donne raison à cette stratégie-là.

845 C'est une problématique complexe, lorsque David mentionne que c'est vrai que si on prend toujours vingt (20) secondes ou en lisant le journal, c'est pas du tout évident. C'est un message qui est long, qui est compliqué à faire passer et qu'il faudrait que l'ensemble des intervenants, au fond, souhaite le faire passer. On n'est peut-être pas encore rendu là, même au niveau des décideurs.

850 Mais espérons qu'il passera, parce qu'au fond, j'assistais à une présentation, je sais pas si monsieur Jean-Marc Carpentier vient ici à cette Commission, mais lorsqu'il vulgarise ce débat-là, cette situation-là, pour montrer les effets positifs qu'économiquement, d'une part, et environnementalement d'autre part, ça pourrait donner, bien là, les effets positifs socialement sont évidents, parce que ce sont des milliards de dollars, au fond, qu'on laisse aller juste parce qu'on chauffe à l'électricité.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Waaub, rapidement!

860 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

865 Oui, vous parlez du prix du bloc patrimonial qui est bas et qui justifie, est-ce que vous trouvez normal ou anormal qu'un État bénéficie d'un bloc patrimonial d'énergie, je veux dire d'une certaine manière, si je compare, les Émirats arabes, ils ont un bloc patrimonial de pétrole qu'ils vendent pas cher à leurs clients privilégiés. Et on fait même de l'aluminium avec du pétrole dans les Émirats arabes.

Est-ce qu'il est complètement, thermodynamiquement une aberration, on pourrait le dire? Mais ils le justifient sur le patrimonial.

870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était un débat avec moi!

875 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Je voulais avoir un avis des ingénieurs, parce que c'est un élément qui est pas ingénieur, justement, et qui transcende le débat purement énergétique.

880 **PAR M. PAUL LAFLEUR:**

Bien moi, je suis un partisan de payer la juste valeur des choses. Donc je pourrais avoir une discussion avec vous au domaine de l'eau, et puis ça peut revenir au même qu'à l'électricité.

885 Je pense que pour un bon équilibre dans la société, il faut payer le juste prix pour la consommation que l'on fait des différents biens, et l'électricité en est un de ceux-là. L'eau potable également, et le traitement des eaux aussi.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

890 Donc le coût marginal, c'est ça?

PAR M. PAUL LAFLEUR:

Bien, le coût réel.

895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vois demain les manchettes au royaume des Émirats arabes unis en disant, nous avons fourni un exemple au Québec en matière de bloc patrimonial.

900 Merci beaucoup madame Desrochers, monsieur Johnston et monsieur Lafleur, très apprécié.

905

LUCETTE HADE

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lucette Hade s'il vous plaît.

910

PAR Mme LUCETTE HADE:

Bonjour monsieur Waaub, bonjour monsieur Paré, monsieur le Président. Je vais d'abord faire un tout petit test voir que tout fonctionne comme j'aimerais!

915

Alors moi, je veux présenter mon opposition au projet Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

920

Oui, et je vous invite à souligner les points saillants, comme ça, ça nous permet d'échanger avec vous. Allez-y.

PAR Mme LUCETTE HADE:

925

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 34)

930

Il serait sage et responsable que le BAPE écoute les mises en garde contre les ports méthaniers. Par exemple, en Italie, à Livorno, à Trieste, à Fos-sur-Mer, aux États-Unis dans la baie de Boston, en Géorgie, à Malibu sur la côte du Pacifique, et on a même la Commission de l'énergie de la Californie qui donne des informations sur le GNL.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 43)

935

FIN DE LA LECTURE (Page 54)

J'avais mentionné que j'avais de la musique, que je pouvais la fournir.

940

PAR LE PRÉSIDENT:

Non merci, la musique est déjà – c'est-à-dire, la Commission n'en a pas besoin pour compléter ses analyses, quoique c'est agréable, mais merci.

945

PAR Mme LUCETTE HADE:

Mais j'ai pas fini.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai cru que vous aviez fini avec l'intervalle musical, alors je vous invite de ne plus mettre de la musique pour compléter s'il vous plaît.

955

PAR Mme LUCETTE HADE:

Bien, la musique faisait partie...

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous invite de terminer la présentation sans musique.

965

PAR Mme LUCETTE HADE:

Bien, la présentation est là. C'était mon expression. Je viens ici pour m'exprimer, et c'est ma façon de m'exprimer.

970

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous terminé, madame?

PAR Mme LUCETTE HADE:

Non.

975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous invite de terminer sans musique jusqu'à la fin de votre présentation.

980 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Bien, c'est des images.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Ah, le reste de votre présentation sont des images, d'accord.

PAR Mme LUCETTE HADE:

Oui, avec musique.

990

PAR LE PRÉSIDENT:

Non.

995 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Non, c'est correct, j'ai compris.

1000 Alors c'est la musique "Don't worry, be happy", c'est ce que le promoteur nous dit, inquiétez-vous pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Pour les fins de la sténographie, il se déroule à l'écran des textes démontrant des accidents avec les lieux et des images à caractère artistique et illustrant les dégâts causés par ces accidents.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1010 Alors ici, la musique s'arrête!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 74)

FIN DE LA LECTURE

1015

Alors je me suis permise de citer monsieur Prem Rawat.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 Merci beaucoup madame Hade. Les limites que j'ai imposées relèvent de mon devoir que je dois appliquer.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1025 Je comprends, monsieur, mais j'ai énormément travaillé là-dessus, c'est ma façon de m'exprimer et je l'avais mentionné que j'avais de la musique qui était importante...

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Vous avez annoncé ça à qui?

PAR Mme LUCETTE HADE:

1035 ... et que j'avais pas travaillé tant que ça là-dessus...

PAR LE PRÉSIDENT:

 Vous aviez annoncé ça à qui que la musique est très importante?

1040 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

 À madame Primeau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Ça va. Alors on revient maintenant à l'échange que j'espère qui sera utile entre nous.

1050 Vous avez démontré beaucoup d'accidents de gaz naturel et d'énergie en général. Je vous pose la question: est-ce qu'il serait légitime de regrouper tous les accidents du secteur énergétique...

PAR Mme LUCETTE HADE:

1055 Pardon, excusez?

PAR LE PRÉSIDENT:

 Est-ce qu'il serait légitime de regrouper tous les accidents du secteur énergétique, étant donné que nous avons la trace de pratique du secteur du gaz naturel liquéfié, selon l'initiateur du

1060 projet, et selon l'information qui nous est disponible, il n'y a pas eu d'accident majeur depuis quarante (40) ans.

Et ma deuxième question: jusqu'à quel point il serait légitime de comparer les pratiques industrielles en Russie et en Algérie avec nos pratiques industrielles ici? Voilà.

1065

PAR Mme LUCETTE HADE:

1070 Ce que je peux dire là-dessus, c'est que ce sont des événements, ce sont tous des événements à faible risque grande catastrophe versus si on peut parler d'événements à risque élevé et incidents sans aucune gravité.

1075 Alors on utilise le fait que le risque d'une catastrophe est faible pour justifier l'implantation de telles installations parmi la population. Pourtant, le gouvernement québécois, à grand renfort de publicité, incite les gens, je dis bien incite les gens à grand renfort de publicité à acheter un billet de 6/49 sachant que la chance de gagner n'est que de un (1) sur treize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent seize (13 983 816). Achetez un billet de 6/49, vous pourriez gagner.

1080 Mettez pas ça dans ma cour, ça pourrait sauter!

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Mais l'équivalent, quelqu'un qui se fait l'avocat du diable pourrait vous dire, madame, ce que vous prônez, c'est l'équivalent inverse des gens qui planifiaient leur budget familial en fonction de gagner le 6/49. Parce que vous dites, comme il y a un pourcentage X, peu importe la petitesse de ce pourcentage, les conséquences pourraient être graves, alors on renonce.

1090 Que dites-vous de quelqu'un qui vous dit, mais c'est la logique inverse, des gens qui planifient leur vie économiquement et socialement parlant en fonction de la possibilité de gagner le 6/49. Qu'en dites-vous de cet argument?

PAR Mme LUCETTE HADE:

1095 Bien, ils gagneront probablement pas, ils vont perdre.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Paré.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui. Vous vous présentez comme mathématicienne, madame Hade, moi, je ne le suis pas, est-ce que je dois comprendre des exemples d'accidents, que vous contestez l'équation mathématique des risques telle que présentée?

1105

PAR Mme LUCETTE HADE:

Je conteste l'implantation d'un projet dangereux dans mon voisinage. Et tel que je l'ai dit, si je veux aller vers l'ouest, je vais devoir passer, à partir de Beaumont, parce que je demeure à Beaumont, je vais devoir passer à travers le terminal méthanier. Et semble-t-il que si on va visiter Montoir, on peut même pas utiliser un téléphone cellulaire.

1110

Alors je me dis, pourquoi qu'on pense pas qu'éventuellement, on va juger que tout ce secteur-là est tellement dangereux qu'on peut même plus circuler à travers ce terminal-là, c'est-à-dire sur la 132 en voiture?

1115

Est-ce qu'on envisage fermer la 132 un jour?

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Vous dites que vous ne seriez plus en mesure de traverser sur la 132?

PAR Mme LUCETTE HADE:

Je dis, est-ce qu'on imagine que peut-être, on réalisera que c'est dangereux et qu'on ne peut plus, c'est plus sécuritaire de passer au travers?

1125

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Donc le danger n'est plus, selon vous, ou le risque n'est plus de dix à la puissance moins huit (10^{-8}), mais quelque chose comme dix à la puissance moins deux (10^{-2}) ou quelque chose comme ça?

1130

PAR Mme LUCETTE HADE:

J'ai pas dit ça. Ça peut être dix à la moins huit (10^{-8}), mais monsieur, il y a des incidents qui sont, par exemple quelle est la probabilité que quatre (4) avions tombent la même journée presque en même temps? Bien, c'est supposé être dix à la moins quatre (10^{-4}), la probabilité qu'un avion tombe; pourtant, le 11 septembre, il y en a eu quatre (4) presque en même temps plus deux (2) buildings. Alors c'est un événement de l'ordre, inférieur inférieur inférieur à dix à la moins trente (10^{-30}).

1135

1140

1145 Et pourtant, ça a tombé et beaucoup de personnes sont mortes. Et ça nous a menés où, ça nous a menés à la guerre en Irak.

Bien, regardez le bordel qu'il y a là, donc on parle d'effet domino.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Là, le débat n'est plus probabiliste, l'échange a épuisé son utilité.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1155 Qui parle de conséquences d'un accident improbable, hautement improbable.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1160 Le sens de ma question, madame Hade, c'est comment situez-vous le danger avec des risques finalement dont l'exposant serait beaucoup plus élevé ou plus bas, c'est selon, comme celui de circuler en voiture sur une autoroute?

En d'autres termes, la plupart des citoyens s'exposent eux-mêmes volontairement ou involontairement à des risques beaucoup plus élevés que celui-là?

1165 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Risque élevé, accident pas nécessairement grave. Alors ici, c'est un faible risque...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1170 Non, quand on est mort, l'effet est le même.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1175 Oui, mais faible risque, catastrophe. C'est ici le type de danger, c'est faible risque, catastrophe.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1180 Donc c'est la catastrophe qui hypertrophie en quelque sorte le peu de probabilité.

C'est comme si le fait que ce soit une catastrophe potentielle, ça fait contrepoids au fait que le risque est très peu élevé.

1185 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Comment vous me dites ça, là?

1190 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Si je vous comprends bien!

1195 Bien, je veux pas poursuivre outre mesure, mais c'est juste que j'essaierais de faire la part des choses entre l'ampleur des catastrophes appréhendées et le fait que le risque mathématiquement est beaucoup moins élevé que bien d'autres risques qui s'accompagnent peut-être pas d'une catastrophe, selon vous.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1200 C'est un terminal avec plein de matières dangereuses, et on nous dit, bien, inquiétez-vous pas, inquiétez-vous pas, le risque d'un accident est très faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 D'accord. Monsieur Waaub, vous avez une question?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1210 J'ai remarqué que vous aviez l'air de contester l'évaluation de l'importance des impacts telle que fournie par le promoteur?

PAR Mme LUCETTE HADE:

J'ai pas du tout contesté.

1215

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1220 Enfin, vous mentionnez que le promoteur les mentionne comme faibles, très faibles à peu près systématiquement.

PAR Mme LUCETTE HADE:

Oui, ah oui, oui.

1225 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Est-ce que vous êtes d'accord avec le fait qu'on les qualifie de faibles ou très faibles?

PAR Mme LUCETTE HADE:

1230 Non, non, on les qualifie de faibles. Aucun impact sur la santé, rien, rien, écoutez, ça a aucun sens.

J'aimerais dire une chose, j'ai une petite lampe de poche ici, et dans ma petite lampe de poche il y a des batteries, deux (2) petites batteries. Et on me dit que ces petites batteries là, 1235 quand ces batteries-là vont être finies, fais attention, jette-les pas à la poubelle, va les porter dans une boîte à la municipalité, parce que c'est dangereux pour l'environnement de les jeter à la poubelle. On doit les mettre dans un endroit où on va en disposer de façon sécuritaire.

Pendant que je vais porter mes petites batteries à la municipalité, on met un port méthanier dans ma cour. 1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame, je veux juste, pour terminer, pour vous, en tant que mathématicienne, qu'est-ce 1245 qu'on doit conclure sur le plan social et économique du fait qu'il y a un secteur d'activité qui n'a pas eu d'accident important à signaler depuis quarante-cinq (45) ans alors que ce n'est pas le cas dans plein d'autres secteurs qui ont pignon sur rue chez nous? En tant que mathématicienne, que devriez-vous conclure de ce fait empirique?

1250 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Bien, on sait qu'un événement, on peut prévoir qu'un événement va arriver une fois sur cent millions (100 M) d'années, mais ça peut se produire demain matin.

1255 Alors moi, c'est parce que c'est des matières très dangereuses et on veut installer ça dans ma cour, et je vais devoir passer au travers à tous les jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Pour poursuivre la logique! Qu'est-ce qu'on fait avec les stations d'essence qui sont en pleine ville? Moi, je vis à même pas cent mètres (100 m) d'une station d'essence où il y a livraison par camions, etc., etc. Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

1265 Il y a certainement, le simple fait qu'il y a plusieurs véhicules qui viennent alimenter cette station juste à côté de chez moi et mes enfants, que dois-je faire comme citoyen dans une telle situation, suivant votre conseil logique de mathématicienne?

PAR Mme LUCETTE HADE:

1270 Bien, je vais tous les jours, de façon régulière chercher de l'essence, et j'ai même de l'essence dans mon garage. Mais est-ce que l'essence est supposée sauter dans mon garage si je mets pas le feu à côté? Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Selon les incidents et accidents rapportés dans ce pays, il y a beaucoup beaucoup de cas d'accidents avec blessures graves et mortalité attribuables à ces pratiques justement que les accidents qu'on connaît qui sont à peu près zéro, selon l'information disponible à la Commission.

1280 C'est vrai que l'envergure d'un accident d'un réservoir de gaz naturel, c'est beaucoup plus grave, mais côté pratique et exposition dans le quotidien à des risques non volontaires, que dites-vous en tant que mathématicienne par rapport à la cohérence entre la pratique sociale et la logique mathématique que vous prônez?

PAR Mme LUCETTE HADE:

1285 Bien, je suis d'abord citoyenne avant d'être – je suis d'abord une personne humaine avant d'être une mathématicienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 C'est parce que vous l'avez évoqué à la première page, c'est pour ça que je me permets de le dire.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1295 Oui, je comprends, j'ai une maîtrise en mathématiques, mais pour moi, c'est un terminal qui va contenir des matières dangereuses.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on a compris ça.

1305 Dernière question! Est-ce que vous connaissez, je posais la question à d'autres participants, un champ d'activité où on gère notre vie collective en fonction des pires conséquences imaginables?

PAR Mme LUCETTE HADE:

1310 Non, mais peut-être qu'on devrait le faire, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'est-ce qu'on fait dans ce cas des aéroports à côté de Dorval, etc.?

1315 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Je pense pas qu'on gère la vie en général de façon correcte, non, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

D'accord.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1325

Et d'ailleurs, il y a eu un accident de train à Montmagny où il y avait des matières dangereuses, et on dit que c'est parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

Un déraillement.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1335

Oui, et le train allait trop vite. Et très souvent, c'est des erreurs humaines et très souvent, c'est des défaillances mécaniques et très souvent, c'est causé par une erreur humaine ou un manque de sécurité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340

D'accord. Alors madame Hade, vous avez quand même une approche cohérente à ce que je vois par rapport aux risques.

PAR Mme LUCETTE HADE:

1345

Je suis bien déçue de ne pas avoir présenté ma petite musique, parce que j'ai beaucoup travaillé. Mais je vais la montrer à mes amis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Écoutez, est-ce qu'on peut avoir une version avec musique?

PAR Mme LUCETTE HADE:

Je vais pas publier mon Power Point, mais je vais le montrer.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

Envoyez-nous la version au bureau avec musique, parce que là, je vais pouvoir en profiter.

1360

PAR Mme LUCETTE HADE:

Elle est ici, je la laisse là. Merci.

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1370

MATHIEU CÔTÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Mathieu Côté s'il vous plaît.

1375

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir les Commissaires. Je me suis mis beau bonhomme ce soir avec mon parfum, j'espère que ça va aider!

1380

Alors pour vous dire, j'ai vingt-trois (23) ans et j'habite Lévis centre-ville, alors dans le quartier Saint-David. Le dossier préoccupe non seulement les résidents de Beaumont mais également les gens de Lévis centre-ville, pour avoir discuté autour de moi.

1385

Également, je débute dans le métier journalistique, je travaillais, du moins, jusqu'à vendredi dernier dans deux (2) stations de radio, CIMI 103,7 et CIAU 103,1.

1390

Et du moins, comme je travaille dans des stations de radio, j'aimerais, en tout cas ma présentation de ce soir voulait se faire sur deux (2) volets, le premier étant: J'aimerais analyser tous les médias radiophoniques pour la façon dont ils ont traité la chose. Également sur l'acceptabilité sociale qui, pour moi, est très importante.

1395 Au niveau des stations de radio, je vous ai fait un petit papier ici. Alors c'est fait maison, inquiétez-vous pas. J'aimerais débiter avec chaque station de radio de la région de Québec, parce que vous savez, la région de Québec, c'est important, les stations de radio ici, si vous avez suivi le moindrement l'actualité, vous êtes capable de vous apercevoir que la station de radio est très importante pour les résidents.

1400 Alors ce qui arrive, c'est que la radio 91,9, Rythme FM qui est une radio plus musicale, ils ont plus ou moins traité le sujet de Rabaska. Je trouve que leur façon de traiter les événements a été bien; ils ont bien dosé leur façon de faire.

1405 Ici, le 93,3, malheureusement c'est une station, en fait heureusement, c'est une station "talk", mais la station a décidé de miser beaucoup sur Sylvain Bouchard le matin. Et Sylvain Bouchard qui se dit très ouvertement en faveur de Rabaska, donc j'ai des amis qui travaillaient au 93,3, et quand ils ont des opinions contraires, souvent, à l'animateur du "morning man" le matin, des fois il arrive des trucs dans la station de radio. Je crois que le 93,3 a contribué grandement aux promoteurs de Rabaska.

1410 Si je poursuis! Le 98,1, je vais vous en parler tout à l'heure...

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Pour expliquer à l'audience, ce qu'on voit, c'est un joli dessin avec des antennes.

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1420 Voilà. Et le 98,9 qui est une station Radio Énergie de la région de Québec, ma prof de journalisme y travaille d'ailleurs, Geneviève Laurier qui travaille dans le "Trip à 3", ça aussi, c'est une station beaucoup plus musicale, mais parfois, il y a beaucoup de "talk" également qui se fait là. Les dossiers, à mon avis, le dossier de Rabaska a été bien, également bien traité des deux (2) côtés. Je pense qu'ils ont eu un bon traitement là également.

1425 Je suis rendu à 102,1, la station CFEL de Lévis même. En fait, c'est pas une station encore très bien connue ici pour les résidents de Lévis, mais ça va le devenir avec le temps. Le CRTC dernièrement leur a donné la permission de grossir, et puis je pense que 102,1 a été quand même une bonne station de radio.

1430 102,9 maintenant! J'ai suivi un stage avec le "morning man" Martin Pouliot de CFOM le matin même, et on a discuté naturellement de Rabaska. Il était très en faveur du projet Rabaska et d'ailleurs, CFOM a beaucoup misé également sur Martin Pouliot, la même chose que le 93,3. Et à mon avis, les promoteurs ont eu une bonne visibilité à cette station-là.

1435 On poursuit! 106,3 qui est la station de la Première Chaîne de Radio-Canada qui est une très très bonne station, mais c'est une station publique. Ce qui fait en sorte que tous les

résidents paient des taxes et des impôts, donc ils se doivent d'être neutres dans ce qu'ils écrivent et ce qu'ils disent et évidemment, je crois que cette station a bien fait son travail là également.

1440 Et je termine avec le 107,5, Astral Média, comme 98,9, ce sont des stations "musicaux" qui, bon, ont bien traité également, ont bien dosé leur média.

Là où je veux en venir, c'est le 98,1, CHOI FM. Alors j'ai quelque chose à vous faire entendre.

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Encore!

1450

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

Oui, mais vous allez voir que c'est très intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455

Dans la mesure où c'est pas l'ambiance autour du message, mais si c'est le message. Je vais admettre de commencer sous réserve.

Ça dure combien de temps? C'est vrai, monsieur Paré me rappelle de ça.

1460

Monsieur Côté, ça dure combien de temps?

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1465

Je vais le stopper mais que vous en ayez assez!

"Par l'animateur de radio:

1470

"Depuis hier, je suis vraiment inquiet de la sécurité de mes enfants, de mes propres enfants. Et tout ça, à cause du port méthanier Rabaska. J'ai vraiment peur à la sécurité, à la santé, que ce soit mentale, financière ou santé au sens large du terme de mes enfants. J'ai peur que Rabaska, un jour, me cause des problèmes majeurs à la santé de mes enfants.

1475

"Car autour de Rabaska, il y a des groupes de pression prêts à tout faire, des groupes de pression qui sont allés beaucoup trop loin au cours des derniers jours, entre autres en essayant de détruire la merveille à Ross Gaudreault et ses croisières luxueuses de personnes âgées qui viennent à Québec juste pour prendre une "ride" mais qui retournent manger sur le bateau, mais ça, c'est un autre problème. Mais qui sont allés même donner des renseignements totalement

1480 erronés à des compagnies étrangères qui quand même amènent une certaine forme de business dans la région.

1485 "J'ai vu des gens hier, il y a Yves St-Laurent qu'on voit dans le journal, et il y en a d'autres, j'ai vu des gens hier faire partie de ces groupes de pression là dans les corridors du Palais de justice de la ville de Québec qui me font craindre la sécurité de mes enfants. Des personnes qui sont prêtes à tout faire et c'est de là ma crainte à la santé et à la sécurité de mes enfants, qui sont prêts à tout faire pour que Rabaska ne s'installe pas dans la région de Lévis.

1490 "Ces gens-là m'apparaissent dangereux, ces gens-là m'inquiètent, ces gens-là dépassent les bornes et largement à part ça."

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Expliquez-nous maintenant la pertinence de ça et notre mandat?

1495 **PAR M. MATHIEU CÔTÉ:**

1500 Voilà, exactement. Alors ce qui est arrivé, c'est que l'animateur Stéphane Dupont de CHOI FM, sur l'heure du midi, nous a traités de terroristes sur les ondes, et même plus loin dans l'extrait, alors je pourrai même le déposer à la fin, si vous voulez, il a dit des opposants de Rabaska que nous saurions prêts à faire sauter l'usine Ultramar pour démontrer à quel point ce projet-là n'avait aucun sens.

1505 Alors vous voyez à quel point les promoteurs de Rabaska ont eu une bonne visibilité à cette station-là. D'ailleurs, Stéphane Dupont a dit sur les ondes qu'il était membre d'À Bon Port et à plusieurs reprises, des membres d'À Bon Port ont circulé dans la station pour diffuser sur les ondes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Alors en quoi les rapports entre ça et notre mandat?

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1515 Alors votre mandat, en fait, je pense que le traitement des médias, ça a eu un impact sur l'acceptabilité sociale au niveau de la région.

Ce qui est arrivé, c'est que ça a manipulé beaucoup d'opinions chez les gens. Les gens qui ne s'informent pas nécessairement.

1520 Et puis quand on entend des stupidités pareilles sur les ondes, je pense que ça l'a un grand impact sur l'acceptabilité sociale dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 C'est-à-dire, vous pensez que les médias ont contribué à augmenter le nombre de citoyens favorables au projet?

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1530 Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Mais écoutez...

1535 **PAR M. MATHIEU CÔTÉ:**

En tout cas, j'ai ici les plaintes, parce que présentement, à l'heure où on se parle, on fait affaires avec le CRTC concernant ses positions.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'allais vous dire de vous adresser au CRTC, parce que c'est eux qui ont compétence en matière d'utilisation...

1545 **PAR M. MATHIEU CÔTÉ:**

J'aimerais déposer les deux (2) plaintes, quand vous aurez le temps, vous les lirez.

1550 Et également, les deux (2) émissions, le 15 novembre et le 22 novembre que j'aimerais vous transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 D'accord.

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

Autre chose.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y rapidement.

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1565

Oui. Alors voilà, les médias écrivent également! On voit ici À Bon Port qui est dans Le Peuple Tribune, ça a contribué énormément, et je pense que les opposants à Rabaska n'ont pas eu autant d'argent que les gens des promoteurs pour faire la promotion...

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Caron nous a montré ça.

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1575

Voilà. Autre chose également, je doute de la pertinence, en fait je vais vous lire, sur un fil de presse, on peut trouver ça, sur CNW Telbec:

1580

"Le Directeur général des élections, monsieur Marcel Blanchet, désire informer la population qu'un plaidoyer de culpabilité a été déposé par la Société en commandite Gaz Métro dans un dossier concernant une infraction à la Loi électorale.

1585

"L'événement est survenu entre le 11 août et le 15 septembre 2004. Un électeur a alors versé une contribution au montant de huit cents dollars (800 \$) en participant à une activité de financement au Parti libéral du Québec."

Donc je crois, en tout cas si les résidents de la région sauraient ça, peut-être que leur vision de la chose serait différente.

1590

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous avez très habilement utilisé la tribune pour le faire connaître.

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1595

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

C'est passé. J'aimerais juste, parce qu'on peut pas se permettre d'utiliser notre temps, avec tout le respect que je vous dois, à être le relais de transmissions de certains messages que vous aimeriez envoyer à propos du projet.

1605

Il faut vraiment que ce soit collé, contribuer à notre capacité d'analyser le bien-fondé du projet ou l'absence du bien-fondé, pour pouvoir donner un jugement...

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1610 Bien, tout ce que je vous dis dans le fond, c'est au niveau de l'acceptabilité sociale. Je crois que tout ça compromet en quelque sorte l'acceptabilité sociale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615 On a compris votre thèse.

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1620 Mais j'ai autre chose également à vous suggérer, puis je vais terminer ça vite avec une chanson. Je chanterai pas, inquiétez-vous pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi, c'est un élan de créativité ce soir qui vous frappe tous!

1625 **PAR M. MATHIEU CÔTÉ:**

C'est important, c'est important, c'est vraiment important. Alors plusieurs signataires, vous avez certainement vu le manifeste...

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que monsieur St-Pierre a parlé de la chansonnette de Beaumont après-midi!

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

1635 Alors vous avez certainement vu les signataires du manifeste du mouvement APPEL, plusieurs artistes également ont fait partie dont les Cowboys Fringants qui, pendant tout le long de la Commission, j'ai écouté attentivement par Internet, les gens, à tour de rôle, disaient, ah, les jeunes ont besoin d'emploi, l'or va couler dans les rues à Lévis!

1640 Eh bien, les Cowboys Fringants représentent drôlement les jeunes et dans les textes des chansons également, et bizarrement, ils ont signé le manifeste contre le projet de Rabaska.

1645 Évidemment, je termine en vous lisant vraiment les paroles de leur chanson, et je pense que ça va mieux vous éclairer sur ce que veulent réellement les jeunes dans la région.

"J'suis né dans les années soixante-dix dans un Québec en plein changement où l'emblème de la fleur de lys donnait un peu d'espoir aux gens.

1650 "Mais quand je regarde ça aujourd'hui, je suis donc pas fier de ma patrie.

"Ça dort au gaz dans les bungalows, le cul assis su'l statu quo.

1655 "On a été pendant des années un petit peuple de "yes man" qui marchait les fesses serrées quand arrivait le foreman.

"Aujourd'hui, ça a un peu changé, les gars sont tous syndiqués, ça jase trois-quatre (3-4) autour d'une pelle en regardant le plus jeune faire du zèle.

1660 "Mais il faudrait pas se réjouir trop vite, on est encore des porteurs d'eau à la solde des gens de l'élite et des pleins de marde en tuxedo.

"Quand le boss d'une grosse corporation ferme son usine en Gaspésie, il te demandera pas ton opinion, il va te slaquer sans dire merci.

1665 "Un robineux quête dans la rue au pied d'un grand building en verre, y va passer inaperçu à la sortie des actionnaires.

"C'qui compte pour eux, c'est les revenus et non les problèmes de la terre.

1670 "C'est pas de ma faute si t'es un trou de cul, moi, l'important, c'est que je prospère.

"Et le premier ministre fait semblant qui s'en fait pour les pauvres gens alors qu'on sait qu'y est au service des fortunés et de leur business.

1675 "L'environnement, la pauvreté, c'pas des sujets prioritaires, on n'entend pas beaucoup parler derrière les portes des ministères."

Petit aparté, quand on entend parler, le ministre se fait tasser, Thomas Mulcair.

1680 "Si c'est ça le Québec moderne, ben moi, j'mets mon drapeau en berne et j'emmerde tous les bouffons qui nous gouvernent.

1685 "Si t'es content de ce pays, ben ça, mon homme, c'est ton avis, tu dois être le P.-D.G. d'une compagnie.

"Quand on apprend que dans le Nord y s'passe de quoi d'pas catholique, que nos forêts sont mises à mort, ça jase dans l'opinion publique.

1690 "Deux (2) semaines et ça sombre dans l'oubli, l'histoire est morte et enterrée et dans le Parc de la Vérendrye, ils continuent à tout raser.

"C'est ça le problème de ma patrie, y a personne pour s'indigner contre la fausse démocratie qui sert les riches et les banquiers.

1695

"Dans cette contrée peuplée d'ignares, faut pas trop se rappeler de son histoire, ici y a juste les plaques de char qui ont encore un tit-peu de mémoire.

"Si c'est ça le Québec moderne, ben moi, j'mets mon drapeau en berne et j'emmerde tous les bouffons qui nous gouvernent.

1700

"Si c'est ça que t'appelles une nation, probable que tu sois assez con, t'es mûr pour te présenter aux élections."

1705

Alors mesdames et messieurs, si c'est ça le Québec moderne, bien moi, je mets mon drapeau en berne, et j'emmerde tous les bouffons qui nous gouvernent. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

C'est un témoignage éloquent des droits démocratiques que nous avons dans ce pays, et s'il y a une démonstration à faire, on vient de la voir.

Merci beaucoup monsieur Côté.

1715

Vous allez nous laisser les enregistrements?

PAR M. MATHIEU CÔTÉ:

Yes.

1720

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci.

1725

SERGE BELVAL

PAR LE PRÉSIDENT:

1730

Monsieur Belval s'il vous plaît, monsieur Serge Belval.

Merci monsieur Côté. Laissez donc le drapeau en arrière!

1735 **PAR M. SERGE BELVAL:**

Bonsoir messieurs les Commissaires.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Belval.

PAR M. SERGE BELVAL:

1745 Malheureusement, j'ai rien à vous chanter.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va surmonter la discussion. On vous écoute.

1750

PAR M. SERGE BELVAL:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Permettez-moi...")

1755 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, troisième paragraphe fin, "... régionale.")**

Un autre exemple me vient à l'idée! La piste cyclable à Lévis. Certains des opposants du projet Rabaska étaient en désaccord avec sa construction à l'époque. Je les mets au défi aujourd'hui d'annoncer la fermeture de la piste aux citoyens de Lévis.

1760

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, quatrième paragraphe, "Le rôle des médias...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, quatrième paragraphe, troisième ligne, "... en Alberta")

1765 Ou aux états voisins du golfe du Mexique pour s'approvisionner en gaz naturel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, quatrième paragraphe, quatrième ligne, "Le coût...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, premier paragraphe, troisième ligne, "... internationale.")

1770

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous demander, monsieur Belval, d'accélérer, comme ça on peut vous poser quelques questions. Allez-y.

1775

PAR M. SERGE BELVAL:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, "Mais à titre de...")

1780 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, premier paragraphe, sixième ligne, "... leur milieu.")**

Pensons seulement aux implications récentes!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, premier paragraphe, septième ligne, "Le nouveau...")

1785

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Merci beaucoup monsieur Belval, même si c'est pas chanté, votre présentation, ça retient toute sa valeur quand même. Monsieur Paré!

Monsieur Waaub!

1795

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Avez-vous une suggestion d'améliorations au projet ou est-ce que, selon vous, il est déjà acceptable totalement tel qu'il est? Dans le sens, vous avez un peu mentionné que souvent, les opposants sont peu contributifs malgré qu'on pourrait voir que dans les cas que vous avez cités notamment, beaucoup d'améliorations sont souvent apportées par les gens en audience publique, c'est pour ça qu'on vous écoute. Evidemment, il faut traduire parfois ce qui est dit pour arriver à ce genre d'améliorations là.

1800

Est-ce qu'il y a des améliorations particulières qui vous tiendraient à cœur pour améliorer la performance du projet?

1805

PAR M. SERGE BELVAL:

Bien sûr, les opposants, je l'ai mentionné un peu dans mon mémoire, au tout début, je crois qu'ils ont fait des interventions qui ont beaucoup permis l'amélioration du projet, parce que le projet, quand il était présenté à l'origine et celui qu'on voit à la fin est de beaucoup différent, de beaucoup amélioré. Ils ont leur place, c'est sûr. Ils ont parlé, ils ont dit ce qu'ils voulaient voir et on a vu que rapidement, les réservoirs se sont enfouis dans le sol.

1810

On a vu que l'aspect, le paysage autour du projet s'est beaucoup amélioré et ça, il faut le dire. C'est probablement de la part des opposants au projet que le promoteur a pris ça en considération.

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

D'accord. Écoutez, à propos des opposants au projet, puisque vous l'avez évoqué, le fait qu'ils aient accès aux fonds de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, c'est exactement dans le but voulu par le législateur, et ces fonds ont été utilisés de façon tout à fait appropriée pour informer davantage le débat à propos du projet.

1825

Et d'ailleurs, c'est une des pratiques du gouvernement que d'autres pays nous envient.

PAR M. SERGE BELVAL:

1830

Ça n'aurait pas été quand même une bonne chose d'en garder un peu pour ceux qui étaient favorables au projet? Tous les argents sont allés vers les opposants au projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Ça, je crois pas, je crois que tout le monde a le droit de se présenter pour demander. C'est-à-dire, il y a pas une condition préalable à l'accès aux fonds, qu'on soit opposé.

1840

C'est le fait que juste les citoyens – et d'ailleurs, monsieur St-Laurent nous a dit qu'il leur reste dix mille dollars (10 000 \$), j'imagine que l'Agence – là, je vois monsieur Cliche sourire d'une oreille à l'autre, quand il entend ça!

PAR M. SERGE BELVAL:

1845

Mais effectivement, tous les fonds sont allés vers les opposants.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Mais ce n'est pas parce que c'est une condition préalable d'accès qui a été fixée par l'État. Il faudrait peut-être que les gens soient informés de ça de façon plus appropriée, voilà.

1855

Alors merci beaucoup monsieur Belval, très apprécié.

On va prendre une pause!

1860

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1860

**REPRISE DE LA SÉANCE
VITRERIE LÉVIS**

PAR LE PRÉSIDENT:

1865

On reprend mesdames et messieurs. Alors j'invite Vitrierie Lévis, monsieur Christian Lévesque.

Monsieur Lévesque, bonsoir. Alors dans une autre capacité, à titre de?

1870

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

À titre de vice-président de Vitrierie Lévis.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on vous écoute.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1880

Alors messieurs les Commissaires, bonsoir.

Monsieur Belval parlait tantôt de jeunes gens d'affaires, alors mon frère et moi en faisons partie, et ça nous fait plaisir de vous présenter la position de notre entreprise, Vitrierie Lévis.

1885

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "Vitrierie Lévis...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe fin, "... 1963.")

1890

C'est notre père qui a fondé l'entreprise.

Nous sommes impliqués dans notre communauté depuis notre fondation. Quelques exemples! Mon père a été président de la Chambre de commerce 74-75, président de l'APCHQ, l'Association provinciale des constructeurs du Québec; il a été membre de différents organismes militaires dont Secours Tiers-Monde, Grenier fondations de l'Hôtel-Dieu.

1895

Dans mon cas, président du Club Rotary 98-99 et aussi président de la Chambre de commerce cette année, aussi impliqué dans ces organismes-là.

1900

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Selon nous...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, quatrième ligne, "... des tours d'Hydro.")

Et plusieurs infrastructures portuaires dans ce secteur.

1905

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, quatrième ligne, "Quant aux impacts...")

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Merci beaucoup monsieur Lévesque. Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1915

Monsieur Lévesque, première question! J'aimerais vous entendre quand vous dites:

"Quant aux impacts sur les activités touristiques, pourquoi ne pas penser plutôt au pouvoir d'attraction potentiel de ce type d'activité portuaire?"

Pouvez-vous élaborer?

1920

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1925

À la base, moi, je suis capitaine de bateau, j'ai la chance de naviguer souvent sur le fleuve et dans ce secteur, quand on croise les gros bateaux, quand on croise les activités portuaires, pour moi, c'est un plaisir que d'aller autour, puis de me promener, puis de visiter. Puis je trouve que ça met de la vie dans l'environnement.

1930

Pour certains, il y en a qui voient ça différemment, mais pour beaucoup de gens qui m'entourent, c'est quelque chose qui est intéressant que de voir une vie humaine sur le fleuve et dans les environs.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1935

Mais est-ce que vous croyez vraiment que la jetée du port méthanier ajouterait à ça ou si c'est pas, dans le fond, le reste des activités diversifiées du port de Québec qui répond déjà à cette possibilité-là?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1940

Non, bien, je donne un exemple! Ils ont parlé d'un projet d'un parc dans le secteur. Ils ont parlé de raviver un peu ce secteur-là qui, actuellement, il y a pas de grand développement pour l'ensemble de la population, pour aller voir ce secteur-là.

1945

Je reste à Beaumont, je voyage là à tous les jours. Et actuellement, il y a un beau manoir qui, à cause des tours d'Hydro, il a perdu beaucoup de son cachet. Alors dans ce secteur-là, que

de développer des parcs, il y a un parc de la Martinière aussi qui va être en développement, qui pourrait continuer par après.

1950 D'après moi, cette place-là va attirer un tourisme qui va vouloir aller voir les bateaux arriver, puis en même temps aussi voir un peu les développements qui vont se faire, parce qu'il va y avoir des accès pour le fleuve pour la majorité des gens aussi.

On trouve que ça peut être quelque chose d'attrayant.

1955 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ce que je vous entends dire, c'est que des développements par ailleurs, mettons qu'on peut considérer comme souhaitable comme la mise en valeur du secteur de la Martinière, y gagneraient en attraits s'il y avait en plus de ça la jetée à côté?

1960 **PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:**

1965 Bien, c'est un ensemble, c'est un ensemble de choses. C'est que la Martinière va être une des places où les gens vont continuer un petit peu plus loin aussi pour aller voir le port méthanier ou voir d'autre chose.

Quand on est amateur de bateaux, je suis peut-être un peu biaisé, mais moi, je suis un amateur de bateaux, puis j'aime voir ça.

1970 Puis pour mon cas, c'est quelque chose que je vais apprécier voir. Je vais apprécier regarder.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1975 J'aimerais vous amener sur un autre aspect. Vous dites en fait que le projet peut s'accompagner de la création d'entreprises, j'ai compris qu'une partie d'entre elles, c'est pour la réalisation même du projet Rabaska, mais des effets induits à plus long terme, quel genre de stratégie, compte tenu en fait que quelle que soit la décision et dans l'hypothèse où Rabaska s'installe, il y aura quand même des blessures communautaires à panser quelque part. Je pense qu'on le constate tous.

Quel genre de stratégie pourrait canaliser vers le mieux, vers du développement économique communautaire, etc., l'après-réalisation du projet?

1985 **PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:**

C'est une concertation du milieu, de continuer la concertation.

1990

Actuellement, il y a peut-être plus de déchirures dans certains groupes, mais ça va être de continuer à se parler, de continuer à travailler dans le développement. Je suis certain que des groupes actuellement qui sont contre Rabaska, mais ils sont pour aussi le développement de la Martinière et nous, au niveau économique, ça peut être des choses qui sont intéressantes, on va travailler avec eux de pied d'œuvre dans ces dossiers-là pour s'assurer que ces développements aient place.

1995

Puis de participer à des comités qui vont pouvoir faire le suivi là-dessus. Tantôt, on parlait du comité de suivi d'Ultramar qui est une très bonne chose. Quand on parle que le GIRAM en fait partie, qu'on parle de différents dossiers, aujourd'hui c'est beaucoup plus harmonieux, parce que les gens sont impliqués à la base dans ces dossiers-là.

2000

Alors dans le futur, ça va être d'impliquer les organismes comme économiques ainsi que les organismes sociaux, puis de voir au développement, puis s'assurer que tout le monde a des retombées.

2005

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Avez-vous des exemples, mises à part disons de bonnes relations de voisinage, des exemples d'effets bénéfiques de caractère "spin-off", si vous voulez, d'un comité comme celui d'Ultramar?

2010

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Bien, c'est qu'on n'a pas un entrepreneur qui arrive avec ses idées préconçues de ce qui pourrait être bien pour la communauté. On arrive avec une communauté qui est assez forte pour dire, voici ce que nous, on apprécierait, puis dans lequel on pourrait travailler ensemble.

2015

Et on sait qu'actuellement, l'entrepreneur a quand même une bonne écoute, il est présent dans le milieu. Puis d'après moi, c'est que les deux (2) ensembles vont finir par créer vraiment un bon climat, puis les gens vont être enclins à travailler dans le futur.

2020

Aussitôt qu'il y a de la communication, aussitôt qu'il y a un partage de données comme ça, les gens sont enclins à voir plus loin que juste les chicanes qu'on a eues dans le passé ou quoi que ce soit. Puis d'après moi, ça va être une bonne façon de voir au futur de la région.

2025

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Alors merci beaucoup monsieur Lévesque de votre contribution, de vos contributions d'ailleurs, merci!

2035

SYLVAIN CASTONGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

Monsieur Claude Caron s'il vous plait. Personne ne répond à l'appel!

Monsieur Sylvain Castonguay s'il vous plaît!

2045

Alors on a rencontré Mathieu et on vous rencontre aujourd'hui ici ce soir, c'est bien! On va finir par rencontrer toute la famille. Monsieur Castonguay est très content en arrière!

Alors on vous écoute.

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2050

Merci. Bonsoir messieurs.

2055

Alors je vous fais simplement un petit historique sur ma vie personnelle très rapide. Je suis né à Beaumont, j'ai grandi à Beaumont près du fleuve, en fait mes parents ont un terrain qui donne sur le fleuve, et j'ai grandi donc avec cette beauté et ces paysages majestueux au quotidien.

2060

Donc c'est pour ça probablement que j'ai développé un intérêt marqué pour l'environnement et je me suis orienté au niveau scolaire dans ce domaine-là. Donc j'ai étudié en génie mécanique et j'ai fait une maîtrise au niveau de la gestion de l'énergie, puisque je m'intéresse beaucoup au domaine des transports.

2065

Donc j'ai étudié au niveau des véhicules hybrides, j'ai fait une maîtrise à Sherbrooke.

Donc je vais simplement présenter le contexte pour lequel je viens faire la présentation, la justification du projet; je vais intervenir au niveau de la localisation, quelques propos au niveau de la sécurité et les recommandations.

2070

Donc premièrement le contexte qui est présenté comme un projet qui s'intègre dans une perspective de développement durable et qui a été, en fait, très fréquemment verbalisé en ce

sens m'apparaît pas du tout comme étant un projet de développement durable, pour les trois (3) raisons qui sont expliquées au tableau.

2075 Premièrement, au niveau de la viabilité économique, on ressent que, bon, il y a un très grand intérêt de la part de Lévis d'obtenir quelques millions annuellement pour ce type d'implantation là. Par contre, il semble pas qu'il y ait un intérêt économique significatif pour les gens qui sont concernés par le projet.

2080 Donc la viabilité économique, c'est sûr qu'au niveau de la rentabilité, l'exploitation d'un terminal méthanier, je vais le présenter tantôt, c'est vraiment très rentable; par contre, il y a très peu de retombées locales pour les gens qui vont avoir à vivre avec le projet.

2085 Ce qui amène un rejet du projet au niveau de la société, l'acceptation locale du projet me paraît, je vous laisse en juger, puisque c'est votre rôle, à mon sens, ça semble très très défavorable au projet. En fait les gens qui sont localement concernés.

2090 Et au niveau de l'environnement, bon, actuellement on est en mesure de peut-être voir avec des mesures de mitigation pour réduire l'impact sur l'environnement du projet, mais je reviens surtout sur le fait que c'est un projet qui, au niveau social, m'apparaît pas du tout acceptable.

2095 Donc pour poursuivre dans le contexte, au niveau des gaz à effet de serre, c'est devenu aussi le même vocable qui est devenu marketing, dans le fond, d'avoir un promoteur qui vient amener un projet qui va réduire les gaz à effet de serre; mais ça m'apparaît très difficile au Québec d'être un promoteur de carburant fossile et de promouvoir les réductions de gaz à effet de serre!

2100 Je présente juste ici la politique environnementale de Gaz Métro qui veut limiter l'intensité des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la distribution du gaz naturel. Et tout de suite là, étant donné que Gaz Métro est un des trois (3) partenaires de Rabaska, m'apparaît incompatible avec le projet Rabaska qui va augmenter juste naturellement de huit point cinq pour cent (8,5 %), si on se fie à leur propre étude, les gaz à effet de serre pour le Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Je vous rappelle, en tant que collègue, quand on regarde le mot intensité, ça se réfère à quelque chose dans le dénominateur.

2110 Alors à première vue, c'est pas nécessairement contradictoire; peut-être que Gaz Métro veut dire taux d'émission par kilomètre linéaire de réseau, j'en sais rien.

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2115 Oui, je comprends. En fait, ce que je trouve qui est un peu regrettable par rapport à la perspective du promoteur, c'est d'exploiter le vocable à des fins qui sont complètement à l'encontre de l'objet du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 OK.

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2125 Donc les gaz à effet de serre, on connaît à peu près tous la relation maintenant qui est communément acceptée au niveau scientifique entre le taux de concentration de CO₂ dans l'atmosphère et la température sur la planète et maintenant, depuis deux (2) jours peut-être, cinq (5) jours, en fait il y a un consensus international qui est ressorti: on est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) responsable, donc l'activité humaine serait à l'origine de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des changements climatiques et ça, ça l'a une incidence à long terme.

2130 Au niveau international, le Canada se classe septième dans les pires émetteurs et troisième au niveau des pires émetteurs par habitant, juste derrière l'Australie et les États-Unis.

2135 Donc dans le contexte, ce qui m'apparaît durable par rapport au projet qui, d'ailleurs, ne justifie pas la manière où ils vont arriver à réduire les gaz à effet de serre, parce que ça semble un peu comme magique, la perspective où le gaz va servir à soustraire les autres carburants qui sont plus dommageables, donc la seule perspective qui me paraît durable dans leur contexte, c'est qu'ils vont permettre de rapprocher un marché de consommation de gaz naturel, une place où il peut pas être consommé parce qu'il y a pas de population à proximité.

2140 Donc il contribue significativement à l'augmentation du potentiel d'exploitation de gaz à effet de serre à partir des carburants fossiles, ce qui peut contribuer aussi à l'accroissement des changements climatiques durables.

2145 Donc ici, je présente un graphique qui illustre un peu la périodicité, si on veut, qui va avoir l'influence de la concentration de CO₂; c'est-à-dire que même si maintenant, on réduit significativement les émissions de CO₂, la température va prendre plusieurs centaines d'années avant de ralentir son évolution, et même chose, puis même encore beaucoup plus longtemps au niveau des océans et d'expansion au niveau des eaux.

2150 Donc par rapport à ça, on a le projet de Rabaska qui présente en fait un terminal d'importation de gaz naturel pour, encore une fois, rapprocher un carburant fossile d'un marché de consommation.

2155 Au niveau de la justification du projet! Premièrement, le projet ne m'apparaît pas justifié, parce qu'au Québec, on n'a pas besoin d'une seconde source d'approvisionnement.

2160 La carte qui est présentée ici présente, en fait c'est la distribution du gaz naturel en Amérique du Nord. On peut voir là-dessus qu'il y a énormément d'interconnexions et que la grande majorité du gaz naturel qui est consommé et produit en Amérique du Nord vient, non pas de l'Alberta comme on voudrait le savoir, mais ça vient du golfe du Mexique, et le Québec est un très petit consommateur dans l'équation.

2165 Donc ici, je présente, bon, les réseaux de gazoducs que vous connaissez et que vous maîtrisez déjà.

2170 La perspective au niveau économique! On se rend compte que soudainement, en 2001, même en 2002, est apparu un bon nombre de projets de terminaux méthaniers et la courbe qui est ici présente un peu l'explication. C'est-à-dire que le prix du gaz aux États-Unis a augmenté au-delà de la valeur du prix du GNL, et ce qui permet à ce moment-là d'obtenir des projets de plus en plus rentables.

2175 Et là, j'ai pas l'extrapolation de ce graphique-là, mais vous pourrez en déduire les conséquences. Les prix du gaz naturel liquéfié, s'ils sont tels que mentionnés dans l'étude de Rabaska, si c'est des contrats qui sont orientés sur du long terme, ça peut être très rentable pour le promoteur. Mais le marché du gaz naturel, lui, ne varie pas selon – ah, le graphique ne sort pas – ici, on voyait l'évolution, je vais essayer de la retracer avec la souris, l'évolution mensuelle en fait de la consommation ou la valeur du prix du gaz naturel qui croît en fait dans les périodes d'hiver, OK, pour le chauffage, et qui va décroître lors de l'été.

2180 Ici, je présente l'évolution du prix de l'énergie pour d'autres formes d'énergie qu'on connaît, donc l'essence, le diesel et l'électricité.

2185 On peut remarquer sur le graphique qu'il y a une absence de volatilité au niveau du prix de l'électricité; ce qui peut aussi justifier le fait qu'au Québec, on tente à vouloir se chauffer un peu plus à l'électricité.

2190 Donc au niveau du GNL, ce qui est important de comprendre, c'est qu'on parle pas de gaz naturel liquéfié mais bien, comme Rabaska s'est plu à l'expliquer, c'est une horloge, c'est un mécanisme qui amène une concentration, une quantité importante de gaz naturel qui est, en fait, incompatible à la demande annuelle au niveau du résidentiel et du chauffage.

2195 Alors à ça, il faut ajouter à ce moment-là des centrales thermiques qui vont être en mesure de fournir l'électricité lors des périodes estivales pour la climatisation. Donc d'un côté, on s'en sert pour chauffer l'hiver et l'été, on crée, si on veut, un équilibre dans la consommation lorsque les températures augmentent l'été et qu'on veut avoir un alignement au niveau des crêtes.

2200 Donc au Québec, on n'a pas de centrale thermique, en fait l'aventure du Suroît a été une démonstration assez explicite que la volonté du Québec était de faire outre, d'essayer de trouver d'autres solutions que le thermique.

2205 Donc au niveau de la localisation maintenant! Le projet m'apparaît un peu décousu dans la mesure où en génie, normalement quand on veut soumettre un projet, on va regarder au niveau des bonnes pratiques, ce qui se fait dans l'industrie, ce qui est le mieux et pourquoi les projets sont faits d'une certaine manière.

2210 Donc une des raisons pour laquelle Cleveland s'est produit et a fait autant de morts et autant de désastres, c'était qu'à l'époque, le site où il y avait du GNL était en pleine ville finalement. Donc suite à cette expérience-là, et c'est documenté dans plusieurs rapports, études, etc., même les normes en parlent, le retrait des zones habitées de ce type de projet là devient en fait un élément essentiel pour garantir la sécurité en cas d'incident.

2215 Et là, je tiens à vous rappeler que vous avez fait plusieurs fois mention qu'aucun accident s'est produit, mais si on regarde juste à Skikda en 2005 et en 2004, il y a eu deux (2) incidents importants. Moi, je sais pas ce que ça prend pour être un incident important, mais quand il y a près de trente (30) morts lors d'un incident et que des gens ont perçu l'explosion à au-delà de dix kilomètres (10 km) à l'extérieur du site et que des fenêtres ont été fracassées, bon, à plusieurs kilomètres aussi, ça m'apparaît comme étant un incident important.

2220 Et c'est sûr que c'est un terminal d'exportation, à ce moment-là est-ce qu'on peut vraiment expliquer que c'est complètement différent d'un terminal d'importation? Moi, je trouve que le gaz naturel liquéfié, qu'il soit transporté, importé ou exporté, il conserve sa nature, il va pas changer d'une place à l'autre ni d'un pays à l'autre.

2225 C'est pour ça qu'au Québec, on n'est pas plus en danger, mais on n'a pas moins d'ingénieurs qui font moins d'erreurs que partout ailleurs sur la planète. On est tous un peu sujet à l'erreur.

2230 Donc par rapport à ça, si on prend pour acquis que certains systèmes peuvent avoir des défaillances, non pas pour dire que c'est certain qu'il va y avoir des défaillances, mais on prend un certain, en fait on se sert du principe de précaution pour dire, qu'est-ce qui va se passer s'il y a une défaillance. Et à ce moment-là, on peut trouver un deuxième système pour garantir finalement la sécurité et augmenter encore une fois la sécurité.

2235 Donc suite à ça, normalement, ce qui pourrait être fait par rapport à Rabaska, en fait ce qui m'apparaît essentiel de la part de Rabaska, ça aurait été de présenter d'autres alternatives en termes de sites, en termes de localisation, pour être en mesure d'avoir en fait d'autres options finalement. Parce que que le site soit déplacé de quatre cents mètres (400 m) à l'est ou à l'ouest, ça m'apparaît pas comme étant différent de ce qui a été proposé à la base, de ce qui a été rejeté
2240 entre autres à Beaumont.

Donc l'environnement aussi est hostile, je vais présenter quelques graphiques qui présentent ce que Rabaska lui-même a présenté dans son étude, qui m'apparaissent des endroits à privilégier pour l'implantation d'un terminal méthanier.

2245 Et aussi, bon, la population qui est opposée au projet.

2250 Donc finalement, on a l'étude de Roche qui présente une évaluation au niveau des marées et des courants. On peut remarquer que c'est une zone qui est relativement, qui va subir l'effet des eaux, que ce soit lorsque la marée est montante ou descendante, et il y a des courants relativement importants, très rapidement, et ça, c'est une zone qui en fait m'apparaît critique, parce que c'est une des zones dans le fleuve qui est la moins large.

2255 Moi, j'ai fait plusieurs années de planche à voile, juste assez pour savoir que ça prend pas tellement de temps, si on navigue pas, qu'on va dériver de plusieurs kilomètres. Ce qui complique les activités, à mon avis, au niveau de l'accostage pour ce type, parce qu'il y a énormément de manœuvres, et des fausses manœuvres peuvent amener à des complications importantes. Je sais pas pourquoi ça n'a pas été tenu en compte, mais ça semble pas avoir été l'objet d'une étude en profondeur de la part de Rabaska.

2260 Ensuite de ça, l'environnement hostile, en fait, est présenté par une falaise, ce qui est pas non plus naturel pour un terminal méthanier. On a au-delà de quatre-vingts mètres (80 m) d'altitude à faire monter le GNL, ce qui complique l'installation.

2265 Donc la population qui a rejeté le projet à Beaumont a convaincu le Conseil de la Ville de Lévis de rejeter le projet. Et finalement, la Ville de Lévis est revenue sur sa position. En fait, maintes et maintes manifestations, sites Web, pétitions qui veulent démontrer finalement que les gens étaient touchés par le projet et voulaient pas de ce projet-là, non pas parce que c'est un projet qu'ils ne voulaient pas dans leur cour, mais c'est un projet qui était non compatible avec leur milieu de vie.

2270 Et c'est surtout ça, moi, c'est pour ça que le projet, au début j'ai démontré un peu d'opposition, simplement parce qu'on amenait une industrie lourde dans un milieu qui était incompatible avec ce type d'industrie.

2275 Et par la suite, à force de me documenter, bon, je me suis rendu compte qu'au Canada, on n'avait pratiquement pas de normes sur le gaz naturel liquéfié, outre les usines, celles utilisées par Gaz Métro dans l'est de Montréal pour liquéfier, mais aucun document faisait référence à des terminaux d'importation. Et à ce moment-là, suite à ça, j'ai fait une demande de révision de la norme CSA.

2280 Au niveau des options, en fait Rabaska présentait différentes options mais toujours dans le même secteur, toujours avec les mêmes gens qui sont touchés à plus ou moins deux cents mètres (200 m) et, bon, toujours dans une perspective où les incidents et tout ce qui a été calculé

2285 – je vais en parler tout à l'heure au niveau de la sécurité – tout a été minimisé pour garantir qu'on rencontrait la norme.

2290 Et comme la norme n'implique pas de déversement minimum requis pour être capable de faire un calcul de zone, le projet, en fait, peut se permettre à ce moment-là de se déplacer. Un peu comme Ultramar a fait à l'époque où c'était la Golden Eagle qui présentait un projet entre la frontière de Saint-David et Saint-Romuald, pour finalement placer sa jetée à Saint-David et l'usine à Saint-Romuald. Ce qui a fait que finalement, les gens de Saint-David qui avaient rejeté le projet se sont fait prendre un peu avec très peu.

2295 Donc ici, j'ai un graphique qui présente un projet, donc ça se veut un exemple d'une bonne pratique qui est en cours aux États-Unis. On présente un projet de terminal méthanier "off-shore" qu'on appelle, donc à neuf (9) milles au large des côtes de New York et dix (10) milles au large des côtes du New Jersey.

2300 Donc ça présente, ça, c'est un projet qui est présenté par TransCanada PipeLines en collaboration avec, celui-là, je m'en rappelle plus, mais une autre industrie pétrolière américaine.

2305 Donc en faisant le tour des projets qui étaient présentés, qui sont actuellement soumis au FERC aux États-Unis, on se rend compte que finalement, les Américains, non seulement veulent pas avoir ça près d'eux, mais les promoteurs n'osent même plus en présenter près d'eux.

Donc la seule chose qui est présentée, c'est des terminaux "off-shore". Il y a eu des projets d'ailleurs, vous êtes certainement informés de ça, pour éliminer le terminal d'importation d'Everett pour le convertir en terminal "off-shore" lui aussi.

2310 Donc c'est plusieurs arguments qui incitent à croire que le projet n'est pas positionné dans le bon contexte quand on vient le présenter dans la zone Lévis ou Beaumont.

2315 Donc au niveau des normes, en fait les normes ont été révisées l'année dernière. Je vous invite à les consulter. La norme américaine NFPA 59A présente entre autres une distinction donc qui se sert de la loi américaine qui limite entre autres, au niveau de la limite inférieure d'inflammabilité à cinquante pour cent (50 %) de sa valeur, ce qui permet d'augmenter la zone d'exclusion.

2320 Et ce qui aussi va donner un certain facteur de sécurité pour garantir la sécurité des gens.

Et bon, c'est un peu le même principe, la norme CSA a été révisée, par contre j'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance à fond, j'ai simplement téléchargé celle-là américaine pour voir un peu les divergences.

2325 Et un autre aspect qui est important, c'est que la norme calcule en fait les pires conditions climatiques pour garantir les zones d'exclusion, pour déterminer le calcul des zones d'exclusion.

2330 Donc ça, ça implique les pires conditions, le vent, les pires conditions en termes de température, etc., donc ça donne au calcul un certain facteur pour dire que s'il se produit quelque chose, on va protéger du mieux qu'on peut les gens qu'on connaît au mieux de nos connaissances.

2335 Donc suite à cette analyse-là, j'en viens donc à vous recommander le rejet du projet Rabaska, parce que justement, je considère que la justification du projet est basée sur des hypothèses qui m'apparaissent discutables.

Les enjeux liés à la sécurité du public sont significatifs. La population est opposée au projet, la population locale du moins.

2340 Le promoteur ne présente dans aucun de ses calculs aucun facteur de sécurité. Donc ça m'apparaît très dangereux à ce moment-là de défendre un projet de cette manière.

Au niveau des gaz à effet de serre, le promoteur arrive avec un bilan et des hypothèses qui sont aussi très discutables.

2345 Il y a pas d'alternative au projet. Les seuls sites qui étaient présentés sont celui qui a été retenu.

2350 Et il y a une très grande disproportion entre les forces qui étaient en cause, c'est-à-dire le promoteur qui a investi énormément d'argent et énormément d'énergie, énormément de temps et de compétences pour défendre son projet et qui, malgré les avis des études qu'il a lui-même commandées, et puis par la suite mis de côté, il s'est obstiné à implanter son terminal dans cette région, et je peux pas comprendre le pourquoi de cette raison.

2355 En termes de recommandations finales, pour essayer d'ouvrir un peu vers le positif, je recommanderais à Rabaska, finalement, je trouve ça fantastique, des gens qui veulent investir énormément d'argent dans des projets qui m'apparaissent des bons coups au niveau économique pour les investisseurs, c'est certain; par contre, ce serait vraiment bien de viser d'autres projets que des projets qui sont liés aux carburants fossiles, parce que ça m'apparaît pas comme étant des projets qui peuvent avoir la prétention d'être durables.

2360 Donc je présente ici soit la géothermie partagée, l'efficacité énergétique qui, d'ailleurs, est le fort de Gaz Métro, le potentiel éolien qui est au-delà de deux (2) fois la capacité existante d'Hydro-Québec actuellement, à moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes haute tension.

2365 Des projets de R & D, j'en ai mis un par exemple, parce que je suis au courant d'un projet qui me fascine, c'est Brownian Motors, je sais pas si ça vous dit quelque chose, en fait c'est à l'état de recherche, c'est au niveau atomique. Donc non pas la fission, mais c'est vraiment la relation entre la liaison faible entre les atomes.

2370 Et en fait, je recommanderais aussi à Rabaska de réviser ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour les adapter avec les chiffres.

2375 Et si au Québec on manque de gaz naturel, bien, je recommande au BAPE de demander la fermeture de Bécancour, parce que d'un coup, on aurait une réduction de quinze pour cent (15 %) de la consommation du Québec, ce qui serait à mon avis très favorable pour le bien en gaz à effet de serre du Québec et pour avoir davantage de reste pour le gaz naturel. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Merci beaucoup monsieur Castonguay d'une présentation qui fait le tour de beaucoup de questions pertinentes à notre mandat.

Il y a juste deux-trois (2-3) points que j'aimerais qualifier avec vous!

2385 Quand j'ai dit, il y a pas d'accident majeur à porter à l'attention de la Commission, jusqu'à maintenant, je vais préciser ça, mais on est encore en mode d'analyse, et si vous avez de l'information qui pourrait clarifier la chose, on serait heureux de le recevoir.

2390 Mais quand j'ai dit ça, j'entends qu'il y a rien qui est apporté à l'attention de la Commission ou qui était accessible comme information concernant une perte importante de cargaison en mer ou lors de livraison ou un effondrement important, un effondrement de réservoir ou une fuite majeure des réservoirs. Et évidemment, l'explosion ou feu de nappe ou feu attribuable à des lignes provenant des installations de gaz naturel liquéfié important.

2395 C'est en sens-là que j'ai dit, on n'a pas encore une information à cet effet.

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

Est-ce que vous avez eu des documents par rapport à Skikda?

2400

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Justement, j'en viens. L'information qui nous est disponible est à l'effet qu'il s'agit d'une explosion d'une bouilloire industrielle qui a eu un effet cascade dans un site avec des caractéristiques de sécurité industrielle qui, je dirais, ne sont pas très proches de nos pratiques industrielles ici en Amérique du Nord.

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2410 Pourtant, vous êtes informés que le réservoir en tant que tel venait de subir une réfection majeure par une des plus grandes firmes de génie-conseil américaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Oui. C'est-à-dire j'ai qualifié ce que j'ai dit. Il y a certainement un argument qui pourrait être présenté à l'effet que même si l'accident a eu comme point de départ une bouilloire industrielle, le fait qu'il y a du gaz naturel liquéfié a aggravé l'envergure de l'accident, c'est un argument, je retiens ça, on retient ça.

2420 Pour ce qui est de Cleveland, l'information que nous avons à propos de Cleveland, c'est que et les pratiques industrielles de l'époque et les matériaux de construction et l'agencement de l'espace et de "layout", etc., etc. étaient beaucoup plus pertinents par rapport à ce qui s'est passé. Voilà.

2425 Alors juste pour qualifier, quand j'ai dit ça, d'abord ce n'est pas une position définitive de la Commission, on est en mode analyse; mais quand je dis accident, j'entends ça en particulier, perte majeure de cargaison, etc., etc.

2430 Et d'ailleurs, il y a pas longtemps, j'ai regardé qu'est-ce qui s'est passé à Kobe au Japon lors de ce tremblement de terre assez important, et ce que la Commission a obtenu comme information est à l'effet que les réservoirs de gaz naturel liquéfié ont resté debout alors que d'autres installations industrielles ont été – parce qu'on se fie pas seulement à l'information que l'initiateur du projet nous fournit, si fiable soit-elle évidemment.

2435 Alors je vous invite, si vous avez de l'information qui pourrait être incluse dans notre analyse, on va la recevoir avec gratitude évidemment.

2440 Et d'autres points, pensez-vous, vous avez présenté un graphique avec le prix et le prix de l'hydroélectricité était stable. Les autres prix dans cette diapo sont tributaires de la dynamique du marché pour le mieux comme pour le pire, alors qu'il y a d'autres observateurs qui pourraient dire que la stabilité de ce prix est due à une intervention, peut-être très positive, il y a une discussion là-dessus, en ce qui concerne la part patrimoniale de consommation électrique au Québec.

2445 Et il y a des écologistes, j'en connais certains personnellement qui disent que le fait qu'on paie cinq (5 ¢/kWh) ou six cents le kilowattheure (6 ¢/kWh) ou sept (7 ¢/kWh) au Québec alors qu'à Barcelone, à Dublin ou à Athènes, on paie plus de trois (3) fois ça, même plus, que ce n'est pas conforme au principe écologique d'internalisation des coûts.

2450 Alors j'aimerais savoir ce que vous en pensez?

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2455 Bon, ma position par rapport au prix de l'énergie, c'est sûr qu'au Québec, il y a une forme explicite de gaspillage lorsque l'énergie électrique est laissée à des taux qui sont plusieurs fois inférieurs à ce qu'il est sur le marché.

2460 Si on regarde par contre, le Manitoba vend l'électricité encore moins cher que le Québec. Donc on n'est pas la place sur la planète où l'électricité est la moins chère non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a justement le Québec et le Manitoba qui sont toujours cités, vous avez raison.

2465 **PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:**

Donc, comment dire, le Manitoba, c'est encore particulier, parce qu'il a une population beaucoup moins grande que le Québec, des industries beaucoup moins importantes.

2470 Mais, comment dire, la valorisation de l'énergie au Québec pourrait amener beaucoup plus de richesse, c'est certain. La consommation du gaz naturel pourrait être un partenaire.

2475 Par contre, je vois pas le gaz naturel comme étant le seul élément de diversification énergétique.

Je comprendrais qu'on parle de gaz naturel à travers des projets de géothermie; je comprendrais qu'on parle de gaz naturel à travers d'autres projets type éolien autonome. Il y a plusieurs façons d'optimiser.

2480 Si exemple, aux États-Unis, on réduirait la consommation, la production à des niveaux "locals", c'est-à-dire qu'il y aurait plus de perte au niveau des lignes haute tension, il pourrait y avoir des gains significatifs. La même chose au Québec, parce qu'ici, on produit l'électricité très loin.

2485 Il y a des moyens d'avoir des tampons énergétiques qui pourraient être exploités. Le réseau est pratiquement inexploité la nuit et tombe en crête deux (2) fois par jour. Il y a plusieurs façons d'intervenir, que ce soit au niveau local, pour donner davantage, libérer de l'énergie.

2490 Si le Québec veut exporter l'énergie, je crois, bien que je suis pas d'accord avec tous les propos de monsieur Caillé, je pense qu'il a fait un très bon travail au niveau du positionnement d'Hydro-Québec puis de la filière énergétique dans l'exportation d'énergie, et je crois que oui, collectivement, on a les moyens d'augmenter cette richesse-là, mais pas dans la seule optique de valoriser le gaz naturel.

2495 Le gaz naturel correspond à douze pour cent (12 %) de notre consommation, bon, ça me dérange pas qu'il reste à ce niveau-là, parce que c'est un carburant fossile. Qu'il vienne d'Alberta ou qu'il vienne d'Algérie, on n'est toujours pas autonome puis indépendant au niveau énergétique.

2500 C'est pas d'avoir deux (2) sources d'approvisionnement qui viennent de plusieurs milliers de kilomètres qui vont aider le Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 D'accord. Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2510 Dans vos pratiques d'ingénieur, est-ce que vous avez, à votre connaissance, un modèle d'évaluation concret des projets industriels du type Rabaska, en fonction du développement durable, pour évaluer la contribution au développement durable ou l'atteinte potentielle du développement durable?

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2515 Il y a des pratiques en Scandinavie, je suis pas informé de toute la profondeur. Ce qui m'apparaît intéressant, c'est de voir la perspective de durabilité qui semble être complètement différente en Europe, je dirais même particulièrement en Scandinavie, par rapport à ce qu'on connaît ici en Amérique.

2520 C'est-à-dire que le projet est durable s'il dure quinze (15) ans, tandis qu'en Europe, c'est peut-être trois-quatre-cinq (3-4-5) générations qui vont pouvoir permettre de prétendre qu'un projet est durable.

2525 Mais pour répondre à la question, il y a pas de projet qui me vient à l'idée maintenant.

2530 Il y a un projet d'éoliennes qui s'est fait développé au large de Copenhague qui présente un intérêt, même les éoliennes, ils les ont mises "off-shore", ils ont créé une espèce de monument qu'on peut uniquement voir quand on arrive en train. Ça, ça m'apparaît – puis ça a été fait sous forme de coop. C'est-à-dire que les gens, les individus qui voulaient investir dans le projet pouvaient eux-mêmes mettre des sous et dire, OK, moi, j'investis dans ce projet-là. Et l'énergie est revendue moins chère aux gens qui ont investi.

2535 Donc ça devient comme une double rentabilité pour ces gens-là. Donc ça, ça m'apparaît un enjeu qui – là, quand je parlais tantôt de viabilité économique, les gens qui vont avoir à subir avec le désagrément, peuvent compenser d'une autre façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 D'accord. Dernière question! Monsieur Castonguay, vous évoquez la possibilité de
produire jusqu'au-delà, presque à cent mille mégawatts (100 000 MW) à moins de vingt-cinq
kilomètres (25 km) d'ici. Pensez-vous, en termes d'affectation de sol, qu'à moins de vingt-cinq
kilomètres (25 km) d'ici, les citoyens seront favorables à affecter soixante-quinze mille hectares
(75 000 ha) pour l'érection de tant de moulins à vent?

2545

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

En fait, c'est pas moi qui prétends ça, c'est tiré d'une étude...

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais côté acceptabilité sociale, pas côté faisabilité technique!

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2555

Oui, au niveau de l'acceptabilité sociale, c'est certain que lorsque les zones sont habitées
puis que c'est le paysage que les gens viennent voir, comme entre autres en Gaspésie, ça a été
mentionné, on peut sentir une certaine forme de réticence.

2560

Par contre, moi, je suis allé en Scandinavie, j'ai vu des éoliennes, je peux vous dire que
ma perception des éoliennes, premièrement, c'est non bruyant, les éoliennes sont construites
immenses aujourd'hui, donc on parle plus de systèmes qui vont avoir des fréquences qui vont
déranger. Et j'ai vu à travers des champs, je sais pas, vous en avez sûrement déjà vu, moi, je
trouve ça sympathique, parce qu'on voit une activité humaine qui est orientée sur de la durabilité.

2565

Moi, ça m'apparaît plus intéressant, ça, qu'une cheminée de gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

D'accord. Encore une fois, monsieur Castonguay, merci beaucoup pour l'effort que vous
avez mis à monter votre présentation. Vous avez couvert des points qui sont très pertinents par
rapport à notre mandat.

PAR M. SYLVAIN CASTONGUAY:

2575

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Merci. Et on attend Mathieu!

NEILSON INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 J'invite Neilson inc., monsieur Bergeron et monsieur Aurèle Gaudet.

PAR M. GAÉTAN LAPOINTE:

2590 Si ça vous dérange pas, monsieur le Président, monsieur Gaudet est à l'extérieur du pays, ça fait que je suis le directeur de Neilson, je m'appelle Gaétan Lapointe.

J'ai pas emmené de musique!

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Alors identifiez-vous et on vous écoute.

PAR M. CLAUDE BERGERON:

2600 Bonjour monsieur le Président. Mon nom est Claude Bergeron, je travaille pour Neilson depuis 1987 à titre de gérant de projet, puis c'est moi qui va faire la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 On vous écoute, monsieur Bergeron, allez-y.

PAR M. CLAUDE BERGERON:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Neilson inc....")

2610

FIN DE LA LECTURE (Page 1, sixième paragraphe fin, "... l'Eastmain-1-A")

Et des forages de tunnels en Ontario.

2615 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, septième paragraphe, "Le projet...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin premier picot, "... industriel.")

2620 Le projet ne fait certes pas l'unanimité, mais nous croyons que Rabaska a su convaincre la majorité des citoyens de la région. D'ailleurs, lors des dernières élections municipales à Lévis, trois (3) candidats à la mairie sur quatre (4) appuyaient le projet.

Depuis, plusieurs sondages ont démontré l'acceptation générale du projet.

2625 Autre point, le respect de la vocation touristique du territoire sous tous ses aspects. Nous croyons que les mesures d'atténuation visuelle apportées au projet démontrent la volonté du promoteur à respecter la vocation touristique du territoire.

2630 Un autre point qui est dégagé l'image d'une région qui a une économie prospère mais en équilibre avec son identité. Dans le but de protéger l'identité du territoire, Rabaska nous dit que soixante-quinze pour cent (75 %) des terres agricoles touchées par le projet seront par la suite remises en culture.

2635 Deuxième point, l'aspect économique du projet! Les retombées économiques du projet, soit directes ou indirectes, ne sont plus à démontrer. On parle ici d'un projet d'au-delà de huit cent quarante millions (840 M\$).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième picot, "La création...")

2640 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, septième picot fin, "... des emplois")**

On parle d'emplois lors de l'exploitation, on parle de soixante-dix (70) emplois directs à l'usine et deux cents (200) emplois indirects.

2645 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, huitième picot, "En facilitant...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, "L'aspect environnement", troisième ligne, "... fossiles")

2650 Tels que les mazouts. De plus, le gaz naturel, associé à d'autres sources d'énergie, telle que l'énergie éolienne, nous permettrait d'avoir un meilleur bilan énergétique tout en sécurisant notre approvisionnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "L'aspect environnement", 2^e paragraphe, "En tant...")

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Merci beaucoup monsieur Bergeron.

Monsieur Paré.

2660 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Peut-être une question de curiosité! Parmi les projets auxquels vous avez participé, est-ce qu'il y en a qui ressemblent à Rabaska ou qui feraient appel au même genre d'expertise?

2665 **PAR M. CLAUDE BERGERON:**

La réponse, c'est pas oui, c'est pas non, mais on a travaillé pendant deux (2) ans à l'usine de LSR de Gaz Métro qui liquéfie du gaz naturel. On a travaillé dans cet environnement-là avec les mesures de sécurité que ça implique. Mais on n'a pas participé à la construction de l'usine, on a simplement participé à des rénovations à l'intérieur de l'usine.

2670 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ça répond bien à ma question, je vous remercie.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup messieurs, très apprécié.

2680

JACQUES CLERMONT

PAR LE PRÉSIDENT:

2685

Monsieur Jacques Clermont s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Clermont.

2690 **PAR M. JACQUES CLERMONT:**

Bonsoir messieurs les Commissaires. Merci d'avoir lu mon mémoire, car il aborde quelques éléments importants qui, j'espère, seront pris en compte lors de votre recommandation.

2695

J'ai choisi de vous en présenter un résumé afin de permettre aux personnes qui en font autant d'avoir le plus de temps possible pour le faire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Je m'intéresse...")

2700

FIN DE LA LECTURE (Page 1, premier paragraphe fin, "... sa sécurité")

J'ai ici un résumé de mon mémoire, comme je vous l'ai dit, qui aborde certains points les plus importants. Je vais commencer par le premier!

2705

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Création d'un parc industriel...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, première ligne, "... monsieur Samak")

Je vais vous donner ici quelques éléments de la première partie des audiences en faisant référence aux volumes!

2710

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, "Volume 7...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, deuxième paragraphe fin, "... des peanuts")

2715

C'est deux mille quatre-vingt-dix (2090) fois plus que le cent dix volts (110 V) dans la maison chez nous, deux mille (2000) maisons comme la mienne chez nous.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Création d'emplois")

2720

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est nous qui vous remercions, monsieur Clermont.

2725

J'aimerais vous faire part que madame Lise Thibault vous écoutait avec une attention tout à fait particulière quand vous avez évoqué les lignes d'alimentation électrique!

Et justement, parce qu'elle nous a envoyé des questions à ce propos. On a reçu, voilà, j'appelle ça la complémentarité des soucis!

2730

PAR M. JACQUES CLERMONT:

On n'est sûrement pas les seuls deux (2)!

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

Non. Alors on a reçu des réponses d'Hydro-Québec, et je vous invite à regarder sur le site concernant cette question en particulier, à l'effet que c'était l'option la moins chère pour Hydro-Québec et que la connexion ne permet pas du tout, telle que configurée, la sortie d'électricité, parce qu'il n'y a pas de boucle.

2740

Mais je vous invite à lire la réponse.

2745

Pour ce qui est de l'ALENA, nous avons reçu un avis juridique que l'initiateur du projet avait fait produire par un cabinet d'avocats assez réputé, et la Commission a envoyé une question supplémentaire par rapport à l'avis lui-même, particulièrement pour ce qui est du chapitre 6, l'article 6.5 de l'Accord de libre-échange nord-américain.

2750

Alors je vous invite également à surveiller la réponse.

PAR M. JACQUES CLERMONT:

Je vais certainement y aller.

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Clermont.

PAR M. JACQUES CLERMONT:

2760

C'est moi qui vous remercie.

2765

SUPERMÉTAL STRUCTURES INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770

J'invite maintenant Supermétal Structures inc., monsieur Jean-François Blouin s'il vous plaît.

Bonsoir messieurs.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLOUIN:

2775

Bonsoir. Merci de nous donner l'opportunité de pouvoir présenter notre point de vue. Je suis accompagné ce soir de mes collègues de la relève de l'entreprise.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Supermétal...")

2780

FIN DE LA LECTURE (Page 3, cinquième paragraphe fin, "... notre région")

C'est pas le message qu'on veut lancer.

2785

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, sixième paragraphe, "Pendant...")

On vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

Merci à vous, monsieur Blouin. J'aimerais juste une petite question. Votre prestation est assez claire. Est-ce que vous comptez être des fournisseurs pour le projet s'il est autorisé éventuellement?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLOUIN:

2795

Oui, tout à fait. Le projet comporte un important projet de charpente métallique qu'on estime à environ cinq mille tonnes (5000 t) d'acier qui représentent un contrat d'environ quinze millions de dollars (15 M\$).

2800

Donc oui, on a l'intention de soumissionner le projet et puis possiblement être le fournisseur en charpente métallique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805

Et votre antenne en Asie est où?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLOUIN:

2810

Présentement, c'est un bureau de dessin qu'on a à Manille aux Philippines qui comporte vingt-six (26) dessinateurs présentement et qu'on a l'intention d'augmenter dans les prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815

D'accord. Alors merci beaucoup monsieur Blouin, votre contribution est pertinente pour la Commission.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLOUIN:

2820

Merci.

**DROIT DE RECTIFICATION
DENIS LATRÉMOUILLE**

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

2830

Alors on revient à notre sport quotidien de rectification des faits! On va certainement avoir – j'espère que je n'aurai pas à faire des mises au point pour interrompre les gens.

J'invite monsieur Latrémouille s'il vous plaît.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2835

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latrémouille, bonsoir.

2840

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

En fait, c'est une rectification de fait, sur la présentation de monsieur Belval.

2845

Je m'oppose à la localisation du terminal de Rabaska, je le fais à titre personnel, j'ai jamais reçu aucun sou ni du gouvernement ni d'aucune personne.

Et deuxièmement, j'ai personnellement fait naufrage deux (2) fois, en 1963 et en 1972, puis je crois pas d'avoir le profil d'un fonctionnaire peureux.

2850

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

Il n'a pas visé quelqu'un en particulier.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Mais ça m'a piqué.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous n'êtes pas fonctionnaire et vous n'avez pas reçu de l'argent, d'accord. Merci monsieur Latrémouille.

2865

LISE THIBAULT

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lise Thibault.

PAR Mme LISE THIBAULT:

2875

Bonsoir. Moi aussi, c'est une rectification au sujet de paroles de monsieur Belval, en parlant de Rabat-Joie et d'APPEL, il a dit que ces organismes avaient grassement profité des fonds publics.

2880 Bon, moi, je trouve que grassement, ça convient pas du tout, mais c'est pas là mon point.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout à fait fidèle à la tradition, d'accord!

2885

PAR Mme LISE THIBAUT:

APPEL n'existait pas au moment où a eu lieu la date limite pour faire les demandes de subvention, donc APPEL n'a jamais bénéficié grassement des fonds de l'ACEE, même chose pour l'organisation de l'île d'Orléans. Merci.

2890

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2895

PAR Mme LISE THIBAUT:

Et je connais pas beaucoup de fonctionnaires dans l'opposition, encore moins de peureux.

2900

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2905

YVAN BASTRASH

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

Monsieur Yvan Bastrash s'il vous plaît.

PAR M. YVAN BASTRASH:

2915

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Moi, c'est concernant aussi les propos de monsieur Belval concernant le projet de Parc des chutes de la Chaudière, le projet Innergex.

2920

Moi, comme métier, je suis chercheur, donc je fouille. Au bureau, on m'appelle la fouine. Donc je suis bien informé, peut-être parfois trop, et je demeurais, à cette époque, au moment où les discussions se sont faites au sujet des chutes Chaudière, je demeurais à

quelques kilomètres à peine de ce projet-là. Donc je me suis informé aussi sur ce qui se disait, je suis les journaux et tous les fils de presse régulièrement.

2925 Et dans ce projet-là, le promoteur avait promis un petit peu comme Rabaska aussi la lune et actuellement, il y a un comité de citoyens...

PAR LE PRÉSIDENT:

2930 D'abord, identifiez le fait que monsieur Belval aurait dit.

PAR M. YVAN BASTRASH:

2935 Le fait, oui. Le fait, c'est qu'actuellement, il y a jamais personne qui a prédit une catastrophe, mais les gens croyaient plus ou moins que le promoteur respectait sa parole. C'est ce qui s'est produit.

2940 Actuellement, il y a un comité de citoyens qui s'occupe, dont monsieur Jacques Demers est le président, qui s'occupe de faire le lien avec le promoteur par rapport à ce projet-là, et il y a énormément de problèmes.

Donc il faut faire attention. C'est là-dessus, d'accord.

2945 Deuxièmement, la piste cyclable à Lévis, je pense qu'il y a personne qui a parlé de catastrophe si ça s'installait. C'est simplement que...

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Les propos de monsieur Belval tels que compris par la Commission étaient à l'effet qu'il y a eu une résistance à l'aménagement d'une piste. Alors c'est ça le côté factuel de ses propos.

Alors s'il y avait pas de résistance, je vais recevoir votre rectificatif.

PAR M. YVAN BASTRASH:

2955 Bien écoutez, il y a des résistances, mais il y a des nuances.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Je comprends, c'est juste, OK.

Y a-t-il d'autres faits?

PAR M. YVAN BASTRASH:

2965

Oui. Au niveau de par exemple, je me souviens pas du nom, la remise en culture des terres sur le projet Rabaska, qui seraient remises, un des participants, j'oublie le nom, je sais pas si vous avez déjà vu ce qui arrive quand on installe ce type de projet-là. La terre, moi, je suis fils de cultivateur...

2970

PAR LE PRÉSIDENT:

Là encore, je suis obligé...

2975

PAR M. YVAN BASTRASH:

Il y a pas de remise en culture après.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

Ça, c'est une opinion tout à fait respectable, mais ça ne relève pas de la catégorie malheureusement de cette partie d'audience, d'accord. Merci.

2985

LISE LACHANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

2990

J'invite madame Lise Lachance inscrite pour correction des faits!

PAR Mme LISE LACHANCE:

2995

Bonsoir. C'est concernant le mémoire de monsieur Christian Lévesque. Il a parlé que le projet était sécuritaire pour le quatre cents mètres (400 m) de zone d'exclusion autour des réservoirs et cinq cents mètres (500 m) autour de l'appontement.

3000

Et moi, pendant les questions, j'ai entendu cinquante mètres (50 m) que ça serait rendu, la zone d'exclusion autour de l'appontement quand il y aura un bateau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour ce qui est du navire, c'est ça?

3005 **PAR Mme LISE LACHANCE:**

Oui, c'est ça. Donc c'est pas cinq cents mètres (500 m), ce serait cinquante (50 m).

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR Mme LISE LACHANCE:

3015 Merci.

PROMOTEUR

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Glenn Kelly au nom de Rabaska.

3025

Bonsoir monsieur Kelly. Si ça ressemble à un déjà vu, c'est parce que c'est déjà vu.

PAR M. GLENN KELLY:

3030 Si vous me permettez, monsieur le Président, c'est pas un commentaire, c'est une clarification, je pense que ça aiderait tout le monde.

Zone d'exclusion de cinq cents mètres (500 m), la zone de sécurité est de cinquante mètres (50 m) autour du navire. Il y a rien qui a changé, on parle de deux (2) choses différentes.

3035

Donc autant monsieur Lévesque que madame Lachance ont raison, ils parlent de deux (2) choses différentes.

Concernant les mémoires, nous allons amener des rectificatifs écrits sur les mémoires de monsieur Lambert, monsieur Castonguay, madame Hade et celui de monsieur Clermont.

3040

Monsieur Lambert, si vous me permettez, il y a beaucoup de discussions sur le changement de zonage requis entre la route Lallemand et Beaumont, entre la 132 et la 20. Il y a pas de changement de zonage municipal requis, il doit y avoir demande d'exclusion de la zone agricole, mais je crois qu'on parlait pas de ce fait.

3045

Et la demande d'exclusion de la zone agricole va se faire par la Ville de Lévis sur les arrière-terrains au sud des lignes d'Hydro-Québec, au nord de la 20 et limitée sur le territoire de Rabaska ou les terrains de Rabaska.

3050 Donc on parlait d'une zone beaucoup plus grande pour un changement de zonage, mais ce n'est pas le cas.

3055 Concernant le mémoire de monsieur Castonguay, en plus des rectificatifs par écrit, il y en a quelques-uns que j'aimerais apporter présentement.

3060 Suite à l'accident Cleveland, il y a eu les nouvelles normes qui demandaient un éloignement des nouvelles installations de GNL, c'est faux. Il y a cent dix (110) sites, soit de stockage ou d'écrêtement de pointe, et je parle pas de terminaux méthaniers, en opération au Canada et aux États-Unis, par exemple l'usine LSR de Gaz Métro à Montréal, il y en a beaucoup à Boston et dans les environs. C'est des sites qui sont situés ou localisés directement en zone urbaine.

Les lignes cryogéniques, monsieur Castonguay qui a une maîtrise en ingénierie, je cite:

3065 "Dans un premier temps, la conduite comporterait du GNL en circulation en permanence et devra à son tour être refroidie par un autre liquide cryogénique."

3070 C'est faux. Le liquide est froid lui-même et il va circuler dans des conduites, et c'est tout. Il n'y a pas de deuxième circuit ou de liquide qui doit refroidir le GNL.

3075 Et il a dit que la NFPA 59A prévoyait les pires conditions climatiques et que Rabaska n'avait pas suivi cette norme. C'est la 49CFR193 qui prévoit certaines conditions climatiques et Rabaska, effectivement, a suivi ce qui est prévu dans la 49CFR193. C'est d'ailleurs une question qui nous a été posée, je crois, par monsieur Yves St-Laurent.

Donc les autres commentaires et les autres rectificatifs, nous allons les apporter par écrit.

3080 Concernant le mémoire de madame Hade, nous allons seulement actualiser certains chiffres, et c'est pas clair à certains endroits. Je vais le revoir, mais la majorité des accidents, on parle ici de propane et de butane et non pas de gaz naturel.

Et c'est tout, merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Merci beaucoup monsieur Kelly, merci à vous.

Alors cela met un terme à la séance et on reprend demain à treize heures trente (13 h 30).

3090

Merci beaucoup et bonne soirée.

3095

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2007 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

3100

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3105